

Vincent TOURNIER

# LE MYTHE DE LA FRANCE RACISTE

(1) LE RACIALISME,  
HISTOIRE  
D'UN ÉCHEC

FONDATION POUR  
L'INNOVATION  
POLITIQUE

[fondapol.org](http://fondapol.org)

Avril 2025



**FONDATION**<sub>POUR</sub>  
**L'INNOVATION**  
**POLITIQUE**  
[fondapol.org](http://fondapol.org)

[fondapol.org](http://fondapol.org)



# LE MYTHE DE LA FRANCE RACISTE

## (1) LE RACIALISME, HISTOIRE D'UN ÉCHEC

Vincent TOURNIER

La Fondapol est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire

Vice-Président : Grégoire Chertok

Directeur général : Dominique Reynié

Président du Conseil scientifique et d'évaluation : Christophe de Voogd

## FONDAPOL

*Un think tank libéral, progressiste et européen*

Née en 2004, la Fondapol s'inscrit dans une perspective libérale, progressiste et européenne. Par ses travaux, elle contribue à un débat pluraliste et documenté.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation met gratuitement à la disposition de tous la totalité de ses travaux sur le site **fondapol.org**. De plus, sa plateforme **data.fondapol** permet à chacun de consulter l'ensemble des données collectées dans le cadre des enquêtes. Ses bases de données sont utilisables, dans le prolongement de la politique d'ouverture et de partage des données publiques voulue par le gouvernement. Enfin, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales, les données sont proposées dans les différentes langues du questionnaire.

Sous l'appellation « **Anthropotechnie** », la Fondation dédie une partie de ses travaux aux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme-machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales.

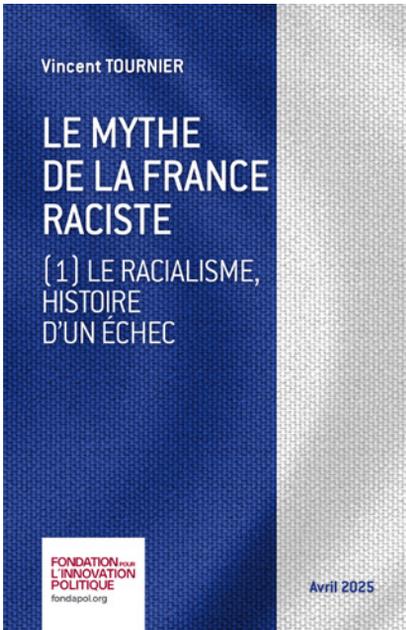
**La Fondapol est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées.**

# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	9
<b>I. LE REJET DU RACIALISME : FONDATIONS ANTHROPOLOGIQUES.....</b>	<b>12</b>
1. Une culture égalitaire.....	12
2. Le mariage chrétien : exogamie et alliances.....	13
3. La relativisation des liens du sang dans l'aristocratie.....	17
4. Le culte de la méritocratie.....	17
<b>II. UN TERREAU CULTUREL ANTIRACIALISTE.....</b>	<b>20</b>
1. La foi dans l'éducation.....	20
2. La filiation sociale contre la filiation biologique.....	21
3. Une conception ouverte de la nation.....	23
4. L'assimilation : un rêve français.....	25
<b>III. DES CONDITIONS DÉFAVORABLES POUR LE RACIALISME.....</b>	<b>28</b>
1. Les traites négrières et l'échec du racialisme.....	28
2. L'absence du racialisme pendant la colonisation.....	30
3. Le rejet de la race dans le discours savant.....	33
4. Aux sources politiques de l'antiracisme.....	36

# RÉSUMÉ

Formalisées au travers d'expressions telles que « racisme structurel » ou « racisme systémique », des accusations particulièrement sévères ont été lancées contre la France au cours des dernières années. Ces accusations, jamais sérieusement étayées, sont d'autant plus injustes qu'elles entrent en contradiction flagrante avec une histoire nationale profondément réfractaire aux théories de la race. La première partie de cette note propose d'analyser les principales raisons qui, au fil du temps, à la suite d'une série de conjonctures et de bifurcations originales, ont conduit à neutraliser la question de la race. Ce processus de longue durée, fruit des conditions propres à l'histoire de France, repose sur une multitude de facteurs décisifs que l'on propose d'analyser ici : l'héritage chrétien, le mariage exogamique, la sociologie des élites aristocratiques, la valorisation de l'éducation, la conception de la nation ou encore l'attitude des intellectuels.



# LE MYTHE DE LA FRANCE RACISTE

## (1) LE RACIALISME, HISTOIRE D'UN ÉCHEC

Vincent TOURNIER

Maître de conférences de sciences politiques,  
Institut d'études politiques de Grenoble.

### INTRODUCTION

« Racisme d'État », « racisme structurel », « racisme institutionnel », « racisme systémique » : toutes ces expressions, et bien d'autres encore comme « privilège blanc » ou « blanchité », se sont banalisées<sup>1</sup>.

Si elles sont moins présentes en France qu'en Amérique du nord ou au Royaume-Uni<sup>2</sup>, elles sont désormais couramment utilisées par une partie des élites<sup>3</sup> et des institutions internationales<sup>4</sup>. Elles ont aussi su convaincre une grande partie de l'opinion, notamment chez les jeunes. En février 2021, 54 % des Français estiment que le « racisme systémique » correspond à une réalité (66 % chez les moins de 35 ans<sup>5</sup>) et 30 % des Français (47 % chez les 18-24 ans) pensent que le « racisme d'État » correspond à une réalité<sup>6</sup>.

1. Vini Lander, "Structural racism: what it is and how it works", *The Conversation*, 30 juin 2021, [en ligne] ; Pierre-André Taguieff, *L'antiracisme devenu fou. Le « racisme systémique » et autres fables*, Hermann, 2021.

2. Une recension serait longue et fastidieuse. Un aperçu peut être obtenu en cherchant les expressions « racisme systémique » ou « racisme structurel » sur le site universitaire *The Conversation*, lequel se décline dans plusieurs pays. Pour le Canada, on peut consulter le document « La lutte contre le racisme systémique et la discrimination au Canada » disponible sur le site du gouvernement.

3. Voir « Racisme institutionnel », *Multitudes*, vol.4, n°23, 2005 ; « Un racisme institutionnel en France ? », *Migrations et Société*, vol. 1, n°163, 2016. Certains universitaires adoptent des positions ambiguës. Le politologue Patrick Weil explique par exemple dans une émission intitulée « Racisme structurel » que « la notion de 'racisme structurel' est à utiliser avec beaucoup de précautions. *Je pense que nous avons en France, une forme de politique qui a un racisme institutionnel* » [« Les sociétés face au racisme structurel », France culture, 8 juin 2020]. En 2017, l'historien Pap Ndiaye, futur ministre de l'Éducation nationale, a contesté l'expression de « racisme d'État » défendue par Sud-Education 93, mais il a soutenu qu'« il existe bien un racisme structurel en France » [« Pap Ndiaye : 'Il existe bien un racisme structurel en France' », *Le Monde*, 18 décembre 2017].

4. « Un rapport phare de l'ONU offre un programme pour éradiquer le racisme systémique », Haut-commissariat pour les Droits de l'homme, Nations-Unis, 29 juin 2021. On retrouve l'expression « racisme systémique » sur les sites du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, ou sur les sites de nombreuses ONG (voir par exemple « Racisme structurel » sur le site de l'ONG Inter-agency Network for Education in Emergencies).

5. Sondage IFOP pour *l'Express* réalisé les 23 et 24 février 2021 auprès de 1011 personnes de 18 ans et plus.

6. Sondage IFOP pour *Sud Radio* réalisé les 16 et 17 juin 2020 auprès de 1020 personnes de 18 ans et plus.

Entre juin 2020 et février 2021, la proportion de Français qui voient le « privilège blanc » comme une réalité est passée de 32 % (52 % chez les moins de 35 ans) à 46 % (61 % chez les jeunes).

Qu'entend-on par racisme structurel, systémique ou institutionnel, expressions relativement interchangeables ? L'expression « racisme institutionnel » est apparue en 1999 dans un rapport britannique consacré au meurtre d'un jeune homme noir par la police (rapport Macpherson). Elle désigne l'ensemble des processus qui, basés sur des stéréotypes racistes, désavantageraient les membres des minorités ethniques<sup>7</sup>. Quant au racisme structurel, il est défini par l'université de Cambridge comme les « lois, règles ou politiques officielles d'une société qui produisent et entretiennent, sur la base de la race, un avantage inéquitable continu pour certaines personnes et un traitement inéquitable ou néfaste pour d'autres<sup>8</sup> ».

À s'en tenir à ces définitions, il paraît évident que la France n'est pas concernée tant on chercherait en vain des traces du racialisme dans la législation et les institutions. Mais le problème ne s'arrête pas là. L'utilisation des termes de « système » ou de « structure », lesquels ont un riche passé en sciences sociales, désignent des éléments liés entre eux dont l'assemblage forme un tout cohérent, ce qui laisse entendre que le phénomène est généralisé et omniprésent. Dire que le racisme a une dimension structurelle ou systémique signifie que celui-ci est de nature endémique et qu'il se loge au cœur même des institutions et de la société ; en somme, il imprègne les politiques de l'État comme la culture de la société.

Dans le cas de la France, une telle analyse se heurte à une impasse : les anomalies sont trop nombreuses pour que cette analyse puisse être sérieusement retenue. Même ses partisans sont mal à l'aise<sup>9</sup>. Et pour cause : dans l'histoire de France, tout va justement à l'encontre de la thèse du racisme structurel ou systémique.

Mais cette contradiction ne suffit pas à ébranler les convictions. Pour les partisans du racisme structurel, même si le racisme ne se donne pas à voir de manière explicite à travers la législation, il n'en imprègne pas moins le fonctionnement des institutions et de la société. La société française est donc accusée de reposer, hier comme aujourd'hui, sur une entreprise de domination et d'exclusion fondée sur la race, comme l'avait déjà soutenu

7. William Macpherson, *The Stephen Lawrence inquiry*, février 1999.

8. "Structural racism", Université de Cambridge [en ligne].

9. Fabrice Dhume, « Du racisme institutionnel à la discrimination systémique ? Reformuler l'approche critique », *Migrations Société*, vol. 163, n° 1, 2016, pp. 33-46 [en ligne] ; Valérie Sala Pala, « Faut-il en finir avec le concept de racisme institutionnel ? », *Regards Sociologiques*, n°39, 2010, pp.31-47 [en ligne].

Michel Foucault en 1976 lorsqu'il expliquait que toute société connaît une « guerre des races », et même que tout pouvoir assoit sa domination sur un « racisme d'État<sup>10</sup> ».

C'est pourtant la thèse exactement inverse que nous proposons de défendre dans ce texte, à savoir que la société française, en raison d'une culture et d'une histoire spécifiques s'est constituée sur une base profondément réfractaire au racialisme comme au racisme<sup>11</sup>. En disant cela, il ne s'agit pas de nier l'existence du racisme, ni de tomber dans un déterminisme historique qui remplacerait un culturalisme par un autre.

La thèse que nous voulons soutenir est plutôt qu'au cours du temps, sous l'effet de contraintes et de circonstances singulières, la société française a suivi une série de bifurcations qui l'ont amenée à récuser le racisme. Ce cheminement n'était pas donné d'avance ; il résulte d'un ensemble d'ingrédients dont la combinaison a débouché sur une situation originale que l'on pourrait qualifier, quitte à paraître grandiloquent, de « miracle français ».

Une fois ce constat dressé, nous tâcherons de comprendre pourquoi une thèse aussi éloignée de la réalité que celle du racisme structurel ou systémique a pu se développer et gagner les esprits, ce qui nous conduira à faire un détour par l'analyse des mythes.

10. Michel Foucault, « Il faut défendre la société », Cours au Collège de France (1975-1976), 2012 [en ligne].

11. Le terme « racisme » désigne les attitudes individuelles, alors que le terme « racialisme » concerne les idées et les représentations qui s'élaborent à partir de la race.

## PARTIE I

### LE REJET DU RACIALISME : FONDATIONS ANTHROPOLOGIQUES

Pour comprendre la situation française, il est nécessaire de revenir sur les mécanismes de long terme qui ont façonné la psychologie collective des Français, notamment celle des élites.

Ces mécanismes ont fonctionné par sédimentation : ils se sont accumulés au cours du temps, constituant par strates successives un environnement intellectuel et culturel défavorable à l'idéologie de la race.

#### 1. Une culture égalitaire

Le rejet du racialisme est inséparable de la culture égalitaire, et même égalitariste, qui s'est développée en France, et ce bien avant la Révolution française. Cette culture est le fruit d'une longue histoire qui doit beaucoup au processus de construction de l'État qui, comme l'a analysé Tocqueville, est allé de pair avec une éthique individualiste.

L'héritage chrétien a constitué la toile de fond de cette culture égalitaire. En consacrant des principes tels que la dignité et l'égalité des hommes, sur lesquels le droit naturel moderne a pu se développer, le christianisme a favorisé une conception humaniste et universelle qui a valorisé l'individu au détriment d'une vision holiste de la société<sup>12</sup>.

La célèbre formule de Saint Paul dans l'« Épître aux Galates » (« il n'y a plus ni Juif ni Grec ; il n'y a plus ni esclave ni homme libre ; il n'y a plus ni homme ni femme ; car tous vous êtes un en Jésus-Christ ») a favorisé une conception monogéniste du monde, thèse qui attribue une origine unique à l'ensemble de l'humanité, par opposition à la thèse polygéniste.

C'est à partir de ce socle chrétien que la Renaissance, puis les Lumières, ont pu bâtir une représentation universelle de l'homme. On songe notamment à Pic de la Mirandole qui vante la « dignité de l'homme », à Descartes pour qui « le bon sens est la chose du monde la mieux partagée » ou encore à Rousseau qui entend s'adresser « au seul animal doué de raison, c'est-à-dire à l'homme ». Ces auteurs entretenaient une relation complexe – et parfois conflictuelle – avec le christianisme mais ils n'en baignaient pas moins dans des références religieuses. De cette matrice est sorti le « paradigme individualiste<sup>13</sup> », support de la pensée politique moderne.

12. Louis Dumont, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Seuil, 1983.

13. Alain Laurent, *Histoire de l'individualisme*, PUF, Que Sais-Je, 1993.

Ces principes de dignité et d'égalité, forgés par le christianisme et repris par la philosophie occidentale, ont rendu l'esclavage moralement inacceptable, ce qui a conduit à son abolition. Il s'agit là d'une originalité majeure car toutes les autres civilisations ont vu l'esclavage comme un fait de nature, y compris la civilisation antique. Seul l'Occident chrétien a été en mesure de faire émerger un mouvement abolitionniste<sup>14</sup>.

Parallèlement, la valorisation de la dignité et de l'égalité a pu générer en Occident un sentiment de supériorité morale sur les autres civilisations. Ce sentiment de supériorité est aujourd'hui dénigré mais il résultait en partie de cette conception universelle de l'individu et de ses droits. Lors de la célèbre controverse de Valladolid, convoquée par l'empereur Charles Quint au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, le juriste espagnol Sepulveda a justifié la conquête des Indes (les Amériques) par le droit des peuples supérieurs de civiliser les peuples sauvages. Cet argumentaire peut choquer mais il découle de la dénonciation de pratiques jugées barbares telles que le cannibalisme et les sacrifices humains, bien réelles au demeurant, et inconnues en Europe.

Si l'Occident n'a pas échappé à la soif de conquêtes, il s'est singularisé par la volonté d'accompagner son expansion par la transmission de valeurs humanistes. Cette ambition n'était pas exclusive d'autres objectifs moins respectables, ni de dérives ou d'hypocrisie, mais elle n'en a pas moins constitué une singularité importante par rapport aux autres civilisations dont témoigne aujourd'hui encore la tradition tout occidentale pour l'ingérence humanitaire ou l'accueil des étrangers – passion qui n'est pas sans rappeler l'injonction chrétienne pour l'amour du prochain.

## 2. Le mariage chrétien : exogamie et alliances

La culture chrétienne n'explique cependant pas tout. Les valeurs religieuses sont susceptibles d'être interprétées de diverses manières et elles peuvent déboucher sur des cultures très différentes. La comparaison entre la France et d'autres pays chrétiens suffit à le montrer, y compris sur la question de l'esclavage puisque celui-ci a perduré dans le sud des États-Unis jusqu'en 1865, ou dans la Russie orthodoxe jusqu'en 1861, alors qu'il a été proscrit en France dès 1315 par le roi Louis X le Hutin.

14. Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les Traités négrières, essai d'histoire globale*, Gallimard, 2004. Voir aussi Olivier Pétré-Grenouilleau « Le siècle des abolitionnistes », *L'Histoire*, 353, mai 2010.

ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE  
DE LA TROISIÈME RACE

583

(a) *Lettres portant que les serfs du Domaine du Roy seront affranchis, moyennant finance.*

LOUIS X.  
dit Hutin,  
à Paris, le 3.  
Juillet 1315.

**L**OUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre a nos amez & feaus Mestre Saince de Chaumont, & Maître Nicolle de Braye, *Salut & dilection.*  
Comme selonc le droit de nature chacun doit naistre franc. Et par aucuns Usages ou Coustumes, qui de grant ancienneté ont esté introduites & gardées jusques cy en nostre Royaume, & par aventure (b) pour le messis de leurs predecesseurs, moult de personnes de nostre commun pueple, soient encheües en lien de servitudes & de diverses conditions, qui moult nous desplaist. Nous considerans que nostre Royaume est dit, & nommé le *Royaume des Francs*, & voullants que la chose en verité soit accordant au nom, & que la condition des gens amende de nous en la venue de nostre nouvel gouvernement. Par deliberation de nostre grant Conseil avons ordené & ordenons, que generalement, par tout nostre Royaume, de tant comme il peut appartenir a nous, & a nos successeurs, telles servitudes soient ramenées a franchises, & a tous ceus qui de (c) *ourine*, ou ancienneté, ou de nouvel par mariage, ou par residence de lieux de serve condition, sont encheües, ou pourroient eschoir ou lien de servitudes, franchise soit donnée o bonnes & convenables conditions. Et pource, & speciallement que nostre commun pueple qui par les Collecteurs, Sergens & autres Officiaus, qui ou temps passé ont esté deputez pour le fait des mains-mortes & formariages, ne soient plus grevez, ne domagiez pour ces choses, si comme il ont esté jusques icy, laquelle chose nous desplaist, & pour ce que les autres Seigneurs qui ont hommes de corps, preignent exemple a nous, de eux ramener a franchise, Nous qui de vostre leauté & approuvée discretion nous fions tout a plain : Vous commettons & mandons par la teneur de ces lettres, que vous aliez dans la Baillie de Senlis, & es ressors d'icelle, & a tous les lieux, Villes, & Communautez, & personnes singulieres qui ladite franchise vous requerront, traitez & accordez avecq eus de certaines compositions, par lesquelles foffisant recompensation nous soit faite des emoluments, qui desdites servitudes pooient venir a nous & a nos successeurs, & a eus donnez de tant comme il peut toucher nous, & nos successeurs general & perpetuel franchises, en la maniere que dessus est dite, & selonc ce que plus plainement le vous avons dit, déclaré & commis de bouche. Et nous promettons en bonne foy, que nous pour nous & nos successeurs ratifierons, & approuverons, rendrons & ferons tenir & garder tout ce que vous ferez & accorderez sur les choses dessus dites, & les lettres que vous donrez sur nos traitez, compositions & acords de franchises a Villes, Communautez, lieux, ou personnes singulieres, nous les agreons des-ors-endroit, & leur en donrons les nostres sur ce, toute fois que nous en serons requis. Et donnons en mandement a tous nos Jullciers & subgiets, que en toutes ces choses il obeissent a vous & entendent diligemment. *Donné à Paris le tiers jour de Juillet, l'an de grace mil trois cens quinze.*

NOTES.

(a) Ces lettres qui font mention d'une Ordonnance qu'on n'a pas, sont au Registre A de la Chambre des Comptes de Paris, feüillet 78. Voyez de la Thaumassiere dans ses Coustumes du Berry, page 251. *Spicilegium Acherianum*, tome 11. page 38. Au Tresor des Chartes, Registre coté au haut 35. & au bas 10. feüillet 14. piece 48. & au Registre coté

au haut 46. & au bas 12. il y a une pareille Commission adressee à Guillaume de Gilliac, pour l'affranchissement des serfs du Roy, dans le Baillage de Caen.

(b) *Pour le messis de leurs predecesseurs.* Beaumanoir dans le chapitre 45. Des aveus, page 254. explique les differentes manieres par lesquelles les servitudes se sont établies dans le Royaume.

(c) *Ourine.* Origine.

IIIIII ij

## Transcription en français moderne de l'ordonnance du roi Louis X, dit le Hutin

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos chers et fidèles maîtres Saince de Chaumont et Nicolle de Bray, salut et affection.

Puisque, selon le droit naturel, chacun doit naître libre, et que, par certains usages et coutumes établis depuis une grande ancienneté et conservés jusqu'à présent en notre royaume, et parfois à cause des fautes de leurs prédécesseurs, plusieurs personnes de notre peuple commun sont tombées en servitude et en diverses conditions qui nous déplaisent grandement. Considérant que notre royaume est appelé le royaume des Francs et voulant que la réalité corresponde à ce nom, ainsi que d'améliorer la condition des gens sous notre nouveau gouvernement, nous avons, après délibération en notre grand conseil, ordonné et ordonnons que, généralement, partout en notre royaume, en tant qu'il nous appartient à nous et à nos successeurs, ces servitudes soient ramenées à liberté.

Ainsi, tous ceux qui, par origine ou ancienneté, ou récemment par mariage ou résidence en des lieux de condition servile, sont tombés ou pourraient tomber en servitude, se verront accorder la liberté sous des conditions justes et convenables.

Et afin que notre peuple commun ne soit plus accablé ou lésé par les collecteurs, sergents et autres officiers qui, par le passé, ont été chargés de percevoir les droits de mainmorte et de formariage, comme cela a été le cas jusqu'à présent, ce qui nous déplaît, et afin que les autres seigneurs possédant des hommes de corps prennent exemple sur nous et les affranchissent à leur tour, nous, qui avons pleine confiance en votre loyauté et votre sagesse, vous commettons et mandons, par la teneur de ces présentes lettres, de vous rendre dans la baillie de Senlis et dans les ressorts de celle-ci.

Là, en tous lieux, villes, communautés et auprès de toutes personnes singulières qui réclameront cette liberté, vous devrez traiter et conclure avec eux certaines compositions, par lesquelles nous recevions une compensation suffisante pour les revenus que ces servitudes pouvaient nous procurer, à nous et à nos successeurs, et leur accorder, en tant qu'il nous appartient à nous et à nos successeurs, une liberté générale et perpétuelle, selon ce qui a été dit plus haut et ce que nous vous avons plus amplement déclaré et confié de vive voix.

Et nous promettons en bonne foi que nous, pour nous et nos successeurs, ratifierons et approuverons, tiendrons et ferons tenir et observer tout ce que vous ferez et accorderez sur ces sujets. Quant aux lettres que vous délivrerez pour les traités, compositions et accords d'affranchissement

des villes, communautés, lieux ou personnes singulières, nous les acceptons dès à présent, et leur fournirons nos propres lettres en la matière, chaque fois que nous en serons requis.

Et nous donnons mandement à tous nos juges et sujets de vous obéir en ces choses et de vous prêter toute diligence.

Donné à Paris, le 3<sup>e</sup> jour de juillet de l'an de grâce 1315 ».

Cette retranscription est en partie reprise de Louis Dussieux dans *L'histoire de France racontée par les contemporains*, Tome III, Imprimeurs de l'Institut, Paris, 1861, p. 30.

La religion chrétienne n'est donc pas une condition suffisante. D'autres facteurs doivent être pris en compte, en commençant par le mariage chrétien tel qu'il a été imposé par l'Église.

Instauré par la réforme grégorienne du XI<sup>e</sup> siècle, le mariage chrétien proscrit un large spectre d'unions pour cause de consanguinité (sept degrés de parenté, ramenés à quatre lors du concile de Latran en 1215). Cette norme exogamique oblige à échanger les femmes en dehors du groupe d'appartenance. Le modèle exogamique ne se retrouve pas dans d'autres civilisations où le mariage endogamique entre cousins est parfois très valorisé, ce qui va de pair avec un fort contrôle des femmes.

La conception chrétienne du mariage, à laquelle l'aristocratie a tenté de résister, a produit des effets considérables sur les mœurs<sup>15</sup>. En délégitimant les liens du sang sur lesquels reposait le mariage païen, le mariage chrétien oblige à trouver un conjoint en dehors du clan ou de la lignée, parfois même en dehors de l'aristocratie, ce qui réduit l'importance de la race. Dans le même mouvement, l'Église s'est singularisée par l'importance donnée à la parenté spirituelle (parrainage et marrainage), laquelle a reçu une importance équivalente à la parenté biologique, ce qui est une autre manière de relativiser la place du sang<sup>16</sup>.

Avec le mariage chrétien – dont les autres caractéristiques sont la monogamie, l'indissolubilité et le consentement des époux – les élites aristocratiques ont été contraintes d'élargir le champ de leurs alliances<sup>17</sup>, ce qui a encouragé le dépassement des liens claniques ainsi que la pacification des mœurs.

15. Une vaste étude réalisée par une équipe de chercheurs a montré que les interdits chrétiens en matière de consanguinité ont eu des effets très importants sur le développement de valeurs telles que l'individualisme ou la confiance. Shulz et al., "The Church, intensive kinship, and global psychological variation", *Science*, 8 novembre 2019 [en ligne].

16. Jack Goody, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Armand Colin, 1985.

17. Marie-Louise Surget, « Mariage et pouvoir : réflexion sur le rôle de l'alliance dans les relations entre les Evreux-Navarre et les Valois au XIV<sup>e</sup> siècle [1325-1376] », *Annales de Normandie*, 2008, 58(1-2), pp. 25-56.

### 3. La relativisation des liens du sang dans l'aristocratie

Originellement, les élites aristocratiques ont fortement valorisé l'idéologie de la race, entendue dans son sens initial de lignage ou de généalogie<sup>18</sup>. Cette idéologie attribue au sang noble des qualités supérieures justifiant ainsi la domination d'une élite, comme cela se fait dans toutes les sociétés prémodernes.

La noblesse française a cependant connu de profonds bouleversements qui ont relativisé le rôle de la lignée. Contrairement à une idée reçue, la noblesse n'a jamais été un ordre totalement fermé<sup>19</sup>. À l'anoblissement par les armes – dont l'importance découle de la fréquence des guerres – sont venus s'ajouter deux types d'anoblissement : l'anoblissement par l'exercice des charges (qualifiées d'anoblissantes) et l'anoblissement par la volonté du roi puisque ce dernier a fini par imposer son monopole pour accéder à la noblesse.

La lettre d'anoblissement est à la fois un moyen pour le roi de s'entourer de gens fidèles et talentueux, et une variable d'ajustement pour remplir les caisses du royaume, notamment après la guerre de Sept ans (1756-1763) et la guerre d'Indépendance des États-Unis (1775-1783), très coûteuses pour la monarchie.

À force de renouvellements, la noblesse s'est diversifiée. Ce brassage explique pourquoi les règles de la civilité et de la bienséance ont fait l'objet d'une codification scrupuleuse dans les milieux aristocratiques où dominait la noblesse de robe. Forcés de se côtoyer et de briller devant le roi, les aristocrates sont amenés à rivaliser dans les belles manières. La civilité permet de se faire reconnaître comme aristocrate et de se distinguer du commun<sup>20</sup>. De cette rivalité, Molière a tiré l'une de ses pièces les plus fameuses, *Le Bourgeois gentilhomme*, conçue au moment où Louis XIV promouvait nombre de riches bourgeois pour consolider son administration et son pouvoir.

### 4. Le culte de la méritocratie

L'inflation des titres nobiliaires a eu toutefois son revers : elle a provoqué des critiques de la part de la noblesse traditionnelle, dite d'extraction, qui prétendait incarner la noblesse authentique en raison de l'ancienneté de son lignage et de son mode de vie aristocratique.

18. Le Dictionnaire de Furetière définit ainsi la race : « Lignée, génération continuée de père en fils : ce qui se dit tant des ascendants que des descendants » [cité par Daniel Teysseire, « De l'usage historico-politique de race entre 1680 et 1820 et de sa transformation », *Mots*, n°33, décembre 1992].

19. Arlette Jouanna, *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, 1483-1598*, PUF, Quadrige, 2009 [1996].

20. Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy, 1973 [1939].

Pour écarter ou dénigrer les nouveaux venus, les aristocrates de vieille souche ont mis en avant le sang et la race. Ils ont aussi tenté de justifier leur prééminence par la théorie dite « germaniste » de la noblesse selon laquelle les nobles descendent des anciens Francs<sup>21</sup>. Le but de cette théorie était de relativiser la noblesse des nouveaux aristocrates (puisque les vrais aristocrates sont censés descendre des Francs). Pour l'aristocratie traditionnelle, il s'agissait également de défendre ses droits face au pouvoir absolu du roi<sup>22</sup>, tout en affirmant sa supériorité naturelle face à une haute administration en pleine croissance, devenue indépendante en raison de la vénalité des offices.

Cette réaction nobiliaire, qui se renforce à la fin de l'Ancien Régime, exaspère les aristocrates de fraîche date tout comme que les bourgeois aspirant à devenir nobles. Mais si ces nouveaux aristocrates critiquent la noblesse d'extraction, ils lui envient son prestige et sa prééminence puisqu'elle bénéficie d'un quasi-monopole dans l'accès aux plus hautes fonctions militaires et ecclésiastiques<sup>23</sup>. L'attitude hautaine des vieilles familles aristocratiques, dont les cahiers de doléances portent la trace<sup>24</sup>, est d'autant moins acceptée que les vieux lignages sont contraints de vivre dans l'oisiveté : en effet, s'ils ne veulent pas tomber dans la « dérogeance », c'est-à-dire perdre leurs titres, ils doivent éviter de se livrer à des activités jugées viles, en l'occurrence les travaux manuels ou le commerce<sup>25</sup>.

Dans cette compétition au sein des élites de l'Ancien Régime, l'idéologie de la race s'est donc présentée comme un obstacle et une menace pour la réussite sociale de la noblesse récente. C'est pourquoi cette idéologie va faire l'objet d'un puissant rejet au profit d'un autre critère : le mérite.

Au culte du sang et des bonnes manières, caractéristique de la noblesse traditionnelle, va donc répondre le culte du travail et du mérite. On en trouve la manifestation dans une célèbre répartie du *Mariage de Figaro* (« Vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus ») et, plus tard, dans la fameuse parabole de Saint-Simon, qui opposera de manière cruelle l'oisiveté des frelons au travail fructueux des abeilles.

21. Olivier Tholozan, *Henri de Boulainvilliers : L'anti-absolutisme aristocratique légitimé par l'histoire*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1999 [en ligne].

22. C'est paradoxalement cette volonté de réaffirmer la prééminence de l'ancienne noblesse au détriment du roi qui a contribué au succès des idées libérales de Montesquieu : sa thèse sur la séparation des pouvoirs a fourni un argument supplémentaire aux aristocrates qui s'opposaient à la monarchie absolue. Voir Jean-François Jacouty, « Une contribution à la pensée aristocratique des Lumières. La théorie des lois politiques de la monarchie française de Pauline de Lézardière », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, vol. 17, n°1, 2003, pp.3-47. Voir aussi Jacques de Saint-Victor, *La Chute des aristocrates. 1787-1792 : naissance de la droite*. Perrin, 1992.

23. Rafe Blaufarb, « Une révolution dans la Révolution : mérite et naissance dans la pensée et le comportement politiques de la noblesse militaire de province en 1789-1790 », *Histoire, économie & société*, vol. 33, n° 3, 2014, pp.32-51.

24. Ludmila Pimenova, « Analyse de cahiers de doléances : l'exemple des cahiers de la noblesse », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, tome 103, n°1, 1991.

25. Arlette Jouanna, *La France du XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit.

C'est dans ce bouillonnement idéologique au sein des élites aristocratiques que se cultivent les idées égalitaires, socle du projet révolutionnaire. Une grande partie de la Révolution française vient de ce basculement des élites vers un autre système de valeurs, basé notamment sur le rejet des privilèges de naissance, sans qu'il soit initialement question de supprimer la monarchie (laquelle sera maintenue jusqu'en 1792 et gardera longtemps de solides partisans).

La Révolution française illustre ainsi la formule de Vilfredo Pareto selon laquelle « l'histoire est le cimetière des aristocraties ». La Révolution peut en effet être vue comme une révolte au sein même de l'aristocratie par des élites constituées de nobles récents ou aspirant à l'être qui se sentent dénigrés par une aristocratie jalouée et déclinante mais toujours prééminente. La maçonnerie a contribué à la fermentation des idées contestataires : c'est au Grand Orient de France, créé en 1773, que s'est développée la critique de la religion et de l'aristocratie au nom du progrès et du travail<sup>26</sup>.

C'est dans ce bouillonnement des élites d'Ancien régime que va se recruter la fine fleur de la Révolution. Robespierre, Danton, Mirabeau, La Fayette, Du Pont de Nemours, Talleyrand, Barnave, Brissot, Saint-Just : tous les ténors ont en commun d'avoir pris en horreur l'attribution des privilèges fondés sur la race ou la lignée, au détriment du talent et du mérite. Cette frange « révolutionnaire » de l'aristocratie pèse d'autant plus qu'elle a su trouver des alliés du côté de la bourgeoisie et du clergé, par exemple les abbés Sieyès ou Grégoire.

De ce conflit fondateur est resté un héritage spécifiquement français : l'aspiration à faire partie d'une élite qui se distingue de la population par ses manières et ses goûts aristocratiques, tout en valorisant la méritocratie comme moyen d'accéder aux positions sociales élevées.

Le phénomène des grandes écoles, qui naît sous l'Ancien Régime et va prospérer par la suite, véritable singularité française, est le résultat de cette aspiration basée sur la méritocratie et la distinction, consolidée par la volonté de l'État de contrôler la formation des cadres.

26. Éric Saunier, « Comment les francs-maçons devinrent révolutionnaires », dans *Peuples en révolution : d'aujourd'hui à 1789*, Presses universitaires de Provence, 2014 ; du même auteur, « Les francs-maçons et la Révolution française », dans *La Franc-maçonnerie*, exposition virtuelle de la BNF, 2014 [en ligne].

## PARTIE II

### UN TERREAU CULTUREL ANTIRACIALISTE

Ce premier tableau doit être complété par d'autres éléments qui ont contribué à enrichir et approfondir le terreau culturel hostile au racialisme.

Parmi ces éléments se trouvent l'attachement au rôle déterminant de l'éducation, une conception sociale de la filiation, une vision ouverte de la nation et la valorisation de cette notion très française qu'est l'assimilation.

#### 1. La foi dans l'éducation

La croyance dans le pouvoir de l'éducation a ajouté un puissant antidote à la théorie des races. Cette croyance est tellement ancrée dans la psychologie nationale que, encore aujourd'hui, l'école est instinctivement appelée pour résoudre tous les problèmes de la société.

La valorisation de l'éducation est bien antérieure à Jules Ferry. Elle est le fruit d'une longue évolution qui combine un volet culturel et un volet politique.

Du côté culturel, on trouve le concept chrétien de « cire molle », concept apparu au XII<sup>e</sup> siècle avant d'être repris sous une forme laïcisée par les philosophes des Lumières à travers la notion de « perfectibilité » (Rousseau). Ce concept stipule que la nature humaine est suffisamment plastique pour pouvoir être modelée au gré des éducateurs.

Il doit son succès au fait que les élites tant aristocratiques que bourgeoises, le voient d'un bon œil. La race en fait les frais, comme le confirme la fable de La Fontaine intitulée « L'Éducation ». Dans cette fable, inspirée du récit de Plutarque *Comment il faut éduquer les enfants*, très couru au XVI<sup>e</sup> siècle, La Fontaine décrit le destin opposé de deux chiens issus de la même race, César et Laridon. Seul le premier, qui est bien nourri et bien éduqué, reste conforme à son rang. La fable se clôt par une ode à l'éducation, seule capable de sauvegarder une « heureuse nature<sup>27</sup> ».

La valorisation de l'éducation a eu pour effet de recentrer la famille sur la cellule conjugale. Ce recentrement s'effectue d'abord dans les milieux aisés avant de gagner le reste de la société, comme l'a analysé Philippe Ariès<sup>28</sup>. Les enfants deviennent une valeur dans laquelle les parents investissent.

27. « On ne suit pas toujours ses aïeux ni son père / Le peu de soin, le temps, tout fait qu'on dégénère / Faute de cultiver la nature et ses dons / Ô combien de Césars deviendront Laridons ! », Jean de la Fontaine, « L'Éducation », *Fables choisies*, Livre VIII, fable 24, 1678 [en ligne].

28. Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Seuil, 1975 [1<sup>ère</sup> éd. 1960]. Cette thèse a été beaucoup décriée, mais la critique a elle-même été excessive. Voir Guillaume Gros, « Enfance, Renaissance ? », *France culture*, 5 février 2020 [en ligne].

Ils sont l'objet d'affection et d'attention, ce qui provoque une baisse de la natalité. Les premières années d'éducation se font désormais dans la famille.

Par ailleurs, les clivages politico-religieux vont achever de consolider l'attachement à l'éducation. Lors de la Réforme, l'Église doit répondre au défi que lui lance le protestantisme puisque ce dernier entend s'affranchir de la médiation assurée par le clergé dans la relation de chacun avec Dieu. La Contre-Réforme catholique s'est donc jouée en grande partie sur le terrain éducatif.

Mais en se définissant comme une institution enseignante, l'Église subit à son tour les critiques du camp laïque. Les jésuites, dont l'ordre a été créé en 1540, sont les premiers visés. Dans son *Essai d'éducation nationale* (1763), acte de naissance d'une guerre scolaire qui va s'étaler sur plus de deux siècles, Louis-René de La Chalotais explique qu'il faut chasser les jésuites de l'enseignement et confier l'éducation à l'État.

L'enjeu de cette opposition entre l'Église et l'État n'est autre que le contrôle de la formation des enfants. La compétition est d'autant plus âpre que les deux camps s'appuient sur la même foi dans la toute-puissance de l'éducation et qu'ils croient au rôle médiateur de l'institution. De la même façon que l'Église entend exercer une médiation entre Dieu et les fidèles pour le salut des âmes, les républicains voient dans l'État un instrument pour prendre en charge le destin de la Nation, à condition évidemment de remplacer le clergé séculier par un clergé profane, ce qui sera assuré par les hussards noirs de la République.

## 2. La filiation sociale contre la filiation biologique

L'allergie française envers la race découle aussi de la mise à distance de la filiation biologique. Cette relativisation relève de deux préoccupations : l'ordre public et le natalisme.

L'étatisme français incite en effet à privilégier la paix et la stabilité des familles, au détriment de la vérité biologique. Le droit civil français s'est construit sur le principe de la paternité sociale, fidèle en cela à l'adage romain *Pater is est quem nuptiæ demonstrant* - le père est celui que les noces démontrent - repris à l'identique dans le Code civil<sup>29</sup>.

Juridiquement, le mariage crée une présomption de paternité, de sorte que le père se confond avec le mari. Lorsque les couples ne sont pas mariés, la paternité passe par une déclaration de reconnaissance qui, une fois

29. « L'enfant conçu ou né pendant le mariage a pour père le mari » [article 312 du Code civil]. Notons que la loi de 1972 précisait que « Néanmoins, celui-ci pourra désavouer l'enfant en justice, s'il justifie de faits propres à démontrer qu'il ne peut pas en être le père ». Cette phrase a été supprimée en 2006, affaiblissant ainsi la possibilité pour les pères de contester la filiation.

établie, peut difficilement être contestée. En l'absence de reconnaissance, la paternité est imposée par les tribunaux sans qu'il soit besoin de fournir une preuve biologique : il suffit alors d'établir une *possession d'état* par un acte de notoriété, autrement dit démontrer à l'aide de témoins qu'il existe un lien filial (article 310-3 et suivants du Code civil).

La paternité sociale a pour but de préserver l'ordre dans les familles. Ce qui est jugé prioritaire est la stabilité juridique de la famille, en raison de ses lourdes implications (état civil, éducation, héritage). C'est pourquoi la recherche en paternité est fortement restreinte. Ce n'est qu'en 1912 que celle-ci est autorisée par la loi. Cette recherche est toutefois circonscrite aux procédures judiciaires, donc soumise à l'appréciation du juge, et sous réserve du consentement écrit de la personne (dans l'affaire Yves Montand, une difficulté particulière s'est posée puisqu'une filiation était revendiquée *post-mortem*, et qu'elle s'est du reste révélée fausse). Toute recherche privée est strictement interdite (article 16-11 du Code civil). En cas d'infraction, les sanctions vont jusqu'à un an de prison et 15 000 euros d'amende.

Par ailleurs, le Code napoléonien a repris un autre principe du droit romain : l'adoption. En vigueur sous l'Antiquité, l'adoption était proscrite sous l'Ancien Régime, ce qui était cohérent avec l'idéologie de la race. Restaurée par le Code civil, l'adoption française se distingue de l'adoption sous l'Empire romain, mais aussi de l'adoption qui est en usage dans les sociétés traditionnelles (le *fa'a'amu* en Polynésie) ou islamiques (la *kafala*) dans la mesure où elle est créatrice d'une véritable filiation juridique. L'adoption est certes un phénomène minoritaire mais sa présence dans le droit n'en constitue pas moins un révélateur de la conception proprement sociale de la parenté.

Dans le cas des mères, où le lien biologique n'est pas contestable, c'est la préoccupation nataliste qui est venue apporter un dispositif original, en l'occurrence l'accouchement anonyme, ou accouchement sous X. Les inquiétudes pour la natalité française se sont en effet renforcées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment à cause de la rivalité avec l'Allemagne. L'hécatombe de la Première Guerre mondiale a conforté cette inquiétude, comme l'indiquent plusieurs mesures : loi de 1920 sur la contraception, débats sur le vote familial, création des allocations familiales en 1932. L'accouchement sous X apparaît d'abord timidement en 1904 (le préfet peut renoncer à produire un acte de naissance) et il a par la suite été formalisé dans le décret-loi du 2 septembre 1941, toujours en vigueur, lequel permet aux mères de renoncer à leur maternité sans que les pères puissent faire valoir leurs droits.

Tous ces éléments forment un socle anthropologique qui n'a jamais été mis en cause, en dépit des contestations. Le législateur refuse toujours de légaliser les tests génétiques. Les sanctions ont même été renforcées, si bien que ceux qui désirent malgré tout reconstituer leurs origines n'ont d'autres choix que de solliciter des sociétés basées à l'étranger.

Plus significatif encore : l'accouchement sous X n'a pas été abrogé alors que ce dispositif entre en contradiction flagrante avec le droit de connaître ses origines, proclamé par la Convention internationale des droits de l'enfant (1989). Des facilités pour lever l'anonymat maternel ont été acceptées avec les lois de 2002 et 2009, mais la loi laisse toujours aux mères la possibilité de garder secrète leur identité si elles le souhaitent, ce qui a été validé par le Conseil constitutionnel (question prioritaire de constitutionnalité – QPC du 16 mai 2012). De leur côté, les pères disposent d'un délai extrêmement court après la naissance (deux mois) pour faire obstacle à une procédure d'adoption en cas d'accouchement sous X. La brièveté de ce délai a également été acceptée par le Conseil constitutionnel au nom de la nécessité de garantir aux enfants un environnement familial stable, principe qui a donc été jugé supérieur au respect de la paternité biologique (décision QPC du 7 février 2020).

### 3. Une conception ouverte de la nation

Plusieurs facteurs d'ordres économique, démographique et militaire se sont conjugués pour développer une conception ouverte de la nation et de la nationalité.

Gagnée précocement par la Révolution industrielle, et contrairement au reste de l'Europe, la France a été une terre d'immigration à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, d'abord d'origine européenne, puis d'origine maghrébine et africaine après 1945.

Si cette immigration a pu se produire, c'est parce qu'elle a bénéficié d'un contexte favorable. Le royaume de France se présente comme l'addition de territoires et de populations disparates (appelées jadis des races) qu'il a fallu faire cohabiter, ce qui incite à dépasser les barrières ethniques. De surcroît, la France a été souvent en guerre, notamment en raison de sa situation géographique puisque son territoire est entouré de pays qui ont eu des ambitions hégémoniques (l'Angleterre au nord, l'Allemagne à l'est, l'Espagne au sud).

À cause de ses nombreuses guerres, et par inquiétude pour sa natalité, la France a continuellement fait appel aux étrangers pour renforcer ses armées. Des régiments entiers d'étrangers (Irlandais, Suédois, Italiens, Croates, Polonais, Suisses, Allemands, etc.) ont servi la France sous

l'Ancien Régime. Cette mixité n'a pas disparu avec la création d'une armée nationale sous la Révolution<sup>30</sup>. Les étrangers ont continué à servir en nombre, depuis les armées révolutionnaires et napoléoniennes jusqu'aux guerres mondiales en passant par les armées coloniales (tirailleurs sénégalais, spahis marocains, algériens ou tunisiens). La célèbre Légion étrangère, créée en 1831 pour répondre à la colonisation de l'Algérie, est emblématique de cette intégration par les armes, *via* l'impôt du sang.

L'extension en 1912 du service militaire aux populations issues des colonies a pu se faire sans difficultés, ce qui n'est pas rien dans un pays qui associe étroitement la citoyenneté au port des armes. Cette situation a révolté les troupes allemandes, lesquelles n'hésiteront pas à massacrer des tirailleurs sénégalais en juin 1940. En 1939, un décret-loi a invité les bénéficiaires du droit d'asile à s'engager dans l'armée française en échange d'une naturalisation.

Fort de cette situation géopolitique et démographique, la France a instauré un droit de la nationalité original qui mêle droit du sang et droit du sol. Contrairement à une idée reçue, le droit du sol n'est ni une invention de la Révolution française, ni un principe exclusif du droit français. Introduit d'abord en 1851 sous la forme du double droit du sol, il s'est élargi en 1889 sous la forme d'un droit du sol partiel, attribué non pas à la naissance mais à la majorité, sous réserve d'une certaine durée de résidence.

En vertu de cette législation, la nationalité n'est pas attribuée automatiquement à la naissance, comme le ferait un authentique droit du sol, mais au terme d'un processus de « socialisation<sup>31</sup> ». La loi de 1889 part du principe que celui qui naît en France devient français à l'issue d'une acculturation. Autrement dit, on ne naît pas français, on le devient.

En introduisant le lieu de naissance dans l'accès à la nationalité, la France se distingue des autres pays d'Europe continentale qui ne connaissent souvent que le droit du sang. Elle se distingue encore plus radicalement des pays africains qui, non contents d'ignorer le droit du sol, disposent souvent d'une procédure de naturalisation difficile, discriminatoire et partielle, parfois explicitement raciale ou basée sur la religion comme c'est le cas en Afrique du Nord<sup>32</sup>.

L'approche française est pragmatique : il s'agit de franciser les étrangers qui arrivent en France dans le but d'accroître la puissance démographique

30. Walter Bruyère-Ostells, « Les étrangers dans les armées françaises de 1789 à 1945 », *Inflexions*, vol. 34, n°1, 2017 [en ligne].

31. En 1993, le Conseil constitutionnel a refusé de ranger le droit du sol parmi les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République en arguant du fait que la loi de 1889, qui instaure le droit du sol sous condition de résidence, répondait surtout aux besoins de la conscription (décision du 20 juillet 1993).

32. Bronwen Manby, « Les lois sur la nationalité en Afrique : une étude comparée », *Open Society Foundations*, octobre 2009 [en ligne].

et militaire du pays, mais aussi d'éviter le ressentiment contre les étrangers dispensés d'obligations militaires. La loi de 1889 visait également à couper court aux risques de revendications territoriales sur l'Algérie de la part de l'Espagne ou de l'Italie puisque ces deux pays y avaient chacun une importante diaspora. Après la guerre de 1914, la loi de 1927 facilitera encore les naturalisations pour combler l'hécatombe des tranchées.

La priorité a été donnée à la démographie au détriment de la race et de la généalogie. Le rejet de la race dans la définition de la nation a été exposé avec force par Ernest Renan dans sa célèbre conférence de 1882 à la Sorbonne<sup>33</sup>. Dans son plaidoyer, devenu emblématique de la conception française de la nation, Ernest Renan écarte fermement la race (ainsi que d'autres critères comme la langue ou la religion) au profit de la seule volonté : est Français celui qui a « la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu *indivis* ». Si le culte des ancêtres ne disparaît pas, il prend chez Renan un sens collectif et mythologique : « Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà la condition essentielle pour être un peuple ».

Si cette définition de la nation vise conjoncturellement à justifier les revendications françaises sur les territoires perdus en 1871 (l'Alsace et la Moselle), elle reprend une idée qui parcourt l'histoire du nationalisme français : la France est d'abord le fruit d'un engagement volontaire. D'une certaine façon, en mettant en avant la volonté, Ernest Renan renoue avec la tradition chrétienne qui conçoit l'appartenance à la communauté chrétienne comme un choix personnel et spirituel.

#### 4. L'assimilation : un rêve français

La conception française de la nationalité est indissociable d'un principe qui a caractérisé l'histoire nationale : l'assimilation. Cette notion, structurellement opposée à la race, a une longue histoire. C'est au XIV<sup>e</sup> siècle que le mot émerge pour désigner le fait de « rendre semblable<sup>34</sup> ». Il subit alors l'influence du christianisme dans le double sens de communion avec Dieu et d'entrée dans la communauté des croyants (par opposition à l'excommunication).

33. Ernest Renan, « Qu'est-ce qu'une nation », conférence à la Sorbonne, 11 mars 1882.

34. Abdellali Hajjat, « Généalogie du concept d'assimilation. Une comparaison franco-britannique », *Astérian*, n°8, 2011.

Le mot a ensuite connu un processus de sécularisation sous l'influence des sciences naturelles. Le dictionnaire de l'Académie française définit l'assimilation comme une « action par laquelle les choses sont rendues semblables » (1762), définition que l'on retrouve dans *L'Encyclopédie*. Diderot met en avant l'assimilation pour expliquer, en réponse à Helvétius, que l'assimilation égalise les individus en ceci qu'elle « brouille les rangs » et annule la lignée<sup>35</sup>.

L'idée s'élargit au XIX<sup>e</sup> siècle avec la construction nationale. Ernest Renan défend la métaphore du « chaudron » pour décrire la fusion des races : « Le Français n'est ni un Gaulois, ni un Franc, ni un Burgonde. Il est ce qui est sorti de la grande chaudière où, sous la présidence du roi de France, ont fermenté ensemble les éléments les plus divers<sup>36</sup> ».

C'est avec la question juive que l'assimilation a été mise en œuvre de manière quasiment idéaltypique<sup>37</sup>. Les débuts de la Révolution ne sont pas favorables aux Juifs, lesquels ont été exclus de la citoyenneté. Stanislas de Clermont-Tonnerre, député monarchiste libéral, prend leur défense : « il faut refuser tout aux Juifs comme nation et accorder tout aux Juifs comme individus ; il faut qu'ils ne fassent dans l'État ni un corps politique ni un ordre ». Le député Adrien Duport (ou Du Port) propose un décret sur l'égalité politique, adopté le 27 septembre 1791 ; il prévoit que, comme tous les citoyens, les Juifs puissent jouir des droits civiques dès lors qu'ils prêtent le « serment civique ».

Une question se pose toutefois : les Juifs peuvent-ils obtenir les droits civiques s'ils conservent leurs lois et coutumes, donc s'ils restent soumis aux règles de la religion hébraïque ? Un amendement est adopté dès le lendemain qui prévoit que « la prestation du serment civique par les Juifs sera regardée comme une renonciation formelle aux lois civiles et politiques auxquelles les individus juifs se croient particulièrement soumis ». Cette formule est jugée trop radicale puisqu'elle laisse entendre que les Juifs doivent renoncer à leur religion. Une version plus modérée est approuvée, qui se contente d'indiquer que le serment « sera regardé comme une renonciation à tout privilège et exemption précédemment introduite en leur faveur ».

Il revient à Napoléon d'avoir poussé à son terme la logique visant à faire coïncider la citoyenneté et le mode de vie. À l'issue du « Grand Sanhédrin » (réunion des rabbins) qu'il organise en 1806, il appelle les Juifs à renoncer à certaines pratiques comme la polygamie, la répudiation ou les mariages non mixtes ; il exige aussi d'eux l'adoption des noms et prénoms français

35. Diderot, *Réfutation suivie de l'ouvrage d'Helvétius intitulé l'Homme*, 1774.

36. Ernest Renan, *op. cit.*

37. Voir Jean-Marc Chouraqui, « Les communautés juives face au processus de l'émancipation », *Rives nord-méditerranéennes*, 14, 2003 [en ligne].

sous peine d'expulsion (décret du 20 juillet 1808) et leur loyauté envers la France (le décret du 17 mars 1808 enjoint aux rabbins de rappeler « en toute circonstance l'obéissance aux lois », notamment celles « relatives à la défense de la patrie »).

Cette assimilation sous contrainte a été une réussite. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les Juifs se sont intégrés dans la société française, au point de fournir plusieurs grandes figures républicaines ou « Juifs d'État » qui ont fait carrière dans la haute administration, les arts ou l'enseignement au service des idéaux républicains<sup>38</sup>. « Je n'ai pas une goutte de sang français, mais la France coule dans mes veines », disait l'écrivain Romain Gary, juif d'origine russe, naturalisé en 1935.

L'assimilation est intégrée dans le droit à partir des années 1930, au moment où le pays connaît une importante vague migratoire. Elle est mentionnée deux fois dans l'ordonnance du 19 octobre 1945, d'abord à propos de la procédure de naturalisation, laquelle nécessite une « assimilation à la communauté française » (article 69), puis à propos des personnes qui sont nées en France de parents nés à l'étranger, lesquelles deviennent françaises à leur majorité sauf si elles manifestent un « défaut d'assimilation » (article 46). L'ordonnance d'octobre 1945, désormais intégrée dans le Code civil (article 21-24), précise que « nul ne peut être naturalisé s'il ne justifie de son assimilation à la communauté française, notamment par une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française<sup>39</sup> ». En juin 2011, le législateur a complété cette phrase en ajoutant la connaissance « de la langue, de l'histoire, de la culture et de la société française ». Une loi de 2003 a également élargi le défaut d'assimilation à des critères non linguistiques, et prévoit que la naturalisation après 4 ans de mariage peut être refusée en cas de défaut d'assimilation (une loi de 2006 a introduit la polygamie parmi les critères du défaut d'assimilation).

L'assimilation implique de restreindre certaines libertés individuelles, par exemple dans le choix du prénom des enfants. La francisation des noms juifs, impulsée par Napoléon, n'a fait que généraliser une politique mise en place pour l'ensemble de la population (loi du 11 germinal an XI de la République, 1<sup>er</sup> avril 1803) jusqu'à son abandon en janvier 1993. La loi du 25 octobre 1972 « relative à la francisation des noms et prénoms » prévoyait encore que « toute personne qui acquiert ou recouvre la nationalité française peut demander la francisation de son nom seul, de son nom et de ses prénoms ou de l'un d'eux, lorsque leur apparence, leur consonance ou leur caractère étranger peut gêner son intégration

38. Pierre Birnbaum, *Les fous de la République*, Fayard, 1992.

39. On retrouve des critères comparables aux États-Unis, où la naturalisation est conditionnée à des critères de durée de résidence, de maîtrise de la langue, de mœurs, de connaissance de l'histoire des États-Unis ou encore de loyauté envers la Constitution et la nation.

dans la communauté française ». Face à une forte immigration en provenance du Maghreb, il était alors convenu que la meilleure façon d'éviter les discriminations consistait à franciser les noms. Égalitariste par nature, l'assimilation vise à faire passer inaperçus les nouveaux arrivants. Autrement dit, elle rend invisible. Elle est la contrepartie d'une forte immigration : si tout le monde ne naît pas français, tout le monde peut le devenir. L'assimilation est optimiste : elle repose sur la confiance dans les institutions. Si le droit du sol a pu être instauré en 1889, peu de temps après les lois Ferry, c'est parce que l'école garantit que les enfants qui ont vécu en France vont subir un processus d'acculturation efficace.

### PARTIE III DES CONDITIONS DÉFAVORABLES POUR LE RACIALISME

Bien que le terreau anthropologique et culturel français s'avère particulièrement hostile au racialisme, l'histoire n'était pas écrite d'avance. Une autre voie était possible. À deux moments, la France aurait pu basculer dans une logique raciale : lors des traites négrières et lors de la colonisation.

Mais cela n'a pas été le cas, à la fois parce que les conditions ne s'y sont pas prêtées, et parce que les forces jouant en sens contraire ont pesé plus lourd.

#### 1. Les traites négrières et l'échec du racialisme

Les traites négrières occupent une place importante dans l'histoire de l'Occident, mais elles n'ont pas remis en cause les fondements anti-racialistes de la société française.

Il aurait pu en aller autrement, comme le montrent les changements dans l'intitulé du « Code noir ». Initialement en effet, l'édit royal de 1685 sur l'esclavage ne mentionnait pas la couleur de peau. Son titre originel était « Édit du roi touchant la police des îles de l'Amérique française ». L'objectif de ce texte était de régler un statut, non une race. Ce n'est qu'à partir des années 1720 que l'expression « Code noir » s'est diffusée, et que la mention « esclave nègre » fait son apparition<sup>40</sup>.

Les royaumes africains ont une responsabilité écrasante dans cette racialisation de l'esclavage. En acceptant de vendre des Africains aux Européens pour s'enrichir, ces royaumes ont instauré une coïncidence entre

40. « Le Code noir », *Assemblée Nationale*, 1685 [en ligne].

un statut (l'esclavage) et une couleur de peau, créant ainsi les conditions du racisme moderne. Les conséquences ont été désastreuses pour les Noirs.

Ce n'est pas le racisme qui a créé l'esclavage, c'est l'esclavage des Africains qui a créé le racisme<sup>41</sup>.

Malgré tout, la France a su éviter le racialisme. Ni le Code noir, ni aucun des textes qui suivent n'ont défini l'esclavage par l'appartenance raciale. L'homme noir n'est pas forcément esclave : il peut être affranchi ou né libre. Les Noirs et les métis peuvent quitter leur statut d'esclaves, notamment par le biais du mariage. Les « libres de couleur » subissent certes d'importantes restrictions mais leur situation doit être jugée à l'aune d'une société qui n'est pas égalitaire. Du reste, ils peuvent s'enrichir et posséder à leur tour des esclaves. Toussaint Louverture, qui a pris la tête de la révolte de Saint-Domingue, était propriétaire d'une vingtaine d'esclaves à la veille de la Révolution française. Son cas est loin d'être isolé : d'après un inventaire établi par le CNRS, 30 % des propriétaires d'esclaves indemnisés en 1825 et 1849 étaient eux-mêmes d'anciens esclaves – parfois, il est vrai, pour racheter des membres de leur famille<sup>42</sup>.

Deux signes montrent que la tentation raciale existe en France. Le premier concerne les mariages interraciaux, lesquels ont été interdits à la fin de l'Ancien Régime avec l'arrêt du Conseil d'État du roi du 5 avril 1778. Cet arrêt a provisoirement mis un terme à une pratique qui se développait depuis qu'un édit de 1716 avait autorisé les maîtres à venir en France avec leurs esclaves, ce qui a provoqué une hausse de la population noire et des unions mixtes. S'occuper d'un enfant noir a même été une mode chez les aristocrates : madame du Barry, la célèbre maîtresse de Louis XV, a pris sous sa protection un enfant noir, Zamor, qui causera d'ailleurs sa perte lorsqu'il la dénoncera au tribunal révolutionnaire.

Le second signe est le rétablissement de l'esclavage par Napoléon en 1802. Il est généralement admis que l'Empereur n'était ni raciste, ni esclavagiste, mais pragmatique. S'il décide de rétablir l'esclavage, c'est en raison des circonstances internationales et en réaction à la trahison de Toussaint Louverture, lequel a instauré une tyrannie locale et ambitionné de faire sécession avec la France.

Mais d'autres mesures adoptées par Napoléon avaient une tournure nettement plus raciale : l'interdiction faite aux militaires noirs de venir à Paris (mai 1802), l'interdiction de la présence des Noirs sur le territoire métropolitain (juin 1802) ou encore la prohibition des mariages interraciaux (janvier 1803).

41. Jean-Frédéric Schaub et Silvia Sebastiani, *Race et histoire dans les sociétés occidentales (XV-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Albin Michel, Bibliothèque Histoire, 2021.

42. Coumba Kane et Julien Bouissou, « Les compensations versées aux propriétaires d'esclaves par la France au XIX<sup>e</sup> siècle publiées en ligne », *Le Monde*, 8 mai 2021 [en ligne].

Toutefois, ces mesures raciales sont demeurées ponctuelles et limitées. L'interdiction des mariages interraciaux a disparu en 1848 avec l'abolition de l'esclavage dans les colonies. Elle n'a pas connu la même histoire qu'aux États-Unis où la prohibition de ces unions a commencé dès le XVII<sup>e</sup> siècle et s'est prolongée jusqu'à une décision de la Cour suprême de 1967, et même au-delà pour certains États.

L'absence d'une population noire sur le territoire métropolitain a certainement contribué à cet échec du racialisme. La France s'est lancée tardivement dans la traite négrière et, contrairement à d'autres pays, elle n'a pas ramené d'esclaves sur son territoire où l'esclavage était prohibé. De ce fait, la question de la race est restée périphérique : elle n'a jamais occupé une place structurante dans la vie sociale et économique, de telle sorte qu'elle n'a pas engendré un travail de codification juridique, ni débouché sur la création de groupes d'intérêts puissants.

## 2. L'absence du racialisme pendant la colonisation

Après les traites négrières, le second moment où le racialisme aurait pu s'imposer est la colonisation. Mais là encore, les conditions ne s'y sont pas prêtées. Le premier empire colonial, qui a pris fin en 1763, a été trop superficiel et trop éphémère pour laisser des traces durables. Quant à la seconde colonisation, elle s'est essentiellement déroulée sous la III<sup>e</sup> République, donc au moment où l'égalité a été mise à l'honneur.

La colonisation ne relève pas d'un projet planifié en amont mais plutôt de rivalités entre les puissances européennes. Surtout, elle n'a pas été un bloc : ni homogène dans l'espace, ni stable dans le temps, elle recouvre des réalités différentes et évolutives.

Pour gérer son empire, la République a été tiraillée entre deux logiques : l'assimilationnisme et le différencialisme. L'assimilationnisme reprend les objectifs de la politique menée en métropole à l'égard des provinces – comparée parfois à une colonisation<sup>43</sup>. « Il n'y a plus diverses nations dans le royaume ; il n'y en a plus qu'une (...) ; il n'y a plus de Bretons, de Provençaux, Languedociens, il n'y a que des Français », disait Rabaut de Saint-Etienne pendant la Révolution pour justifier la création des départements<sup>44</sup>. C'est la même logique de rassemblement qui est envisagée un siècle plus tard pour les colonies. Dans son ouvrage *Principes de colonisation et de législation coloniale*<sup>45</sup> (1894), Arthur Girault définit par exemple l'assimilation comme « l'union plus intime entre le territoire

43. Eugen Weber, *La Fin des terroirs : la modernisation de la France rurale : 1870-1914*, Fayard, 1983.

44. Rabaut de Saint-Étienne, *Réflexions sur la division nouvelle du royaume*, 1790.

45. Arthur Girault, *Principes de colonisation et de législation coloniale*, 1894.

colonial et le territoire métropolitain » dans le but de créer de nouveaux départements français.

La colonisation répond certes à des objectifs de nature politique et économique, mais elle vise aussi à apporter « l'égalité, la liberté et l'indépendance aux races inférieures », selon les mots de Jules Ferry<sup>46</sup>. Cette justification morale, qui rappelle l'argument avancé par Sepulveda au XVI<sup>e</sup> siècle pour soutenir la conquête des Indes, a été approuvée par les grandes figures du XIX<sup>e</sup> siècle comme Tocqueville ou Hugo qui ont considéré que la colonisation se justifiait par la lutte contre l'esclavage, lequel est aboli sur tous les territoires conquis par la France.

Le terme de « race » employé par Ferry heurte aujourd'hui, mais il est utilisé dans un sens plus culturel que biologique sinon son emploi serait incohérent avec la volonté de transformer la mentalité des peuples colonisés. Nulle barrière irréductible n'est envisagée ici : il s'agit bien d'apporter la civilisation aux peuples colonisés, non de créer un système ségrégationniste. La volonté d'enseigner « nos ancêtres les Gaulois » aux quatre coins de l'empire, devenu un sujet de raillerie après la décolonisation<sup>47</sup>, représente tout le contraire d'une conception raciale : en clamant symboliquement qu'il existe une filiation commune, il s'agit de matérialiser un optimisme assimilationniste qui s'est affranchi des généalogies.

Toutefois, la mise en œuvre de cet idéal assimilationniste est complexe. Elle se heurte à divers obstacles : les cultures locales, la diversité des situations, les intérêts économiques, les risques de révolte, les pressions des colons, autant de facteurs qui vont donner lieu à divers aménagements juridiques, critiqués en leur temps au nom des principes républicains<sup>48</sup>.

En Algérie notamment, le sénatus-consulte de 1865, légué par le Second Empire, prévoyait de laisser les musulmans et les Juifs sous leur statut personnel. Cette différenciation relevait moins d'une logique raciale que d'une préoccupation culturelle : dans l'optique du « royaume arabe » de Napoléon III, il s'agissait de respecter les cultures islamiques et juïques, conformément aux recommandations des Saint-simoniens, ces théoriciens avant-gardistes du multiculturalisme. Du reste, les musulmans et les Juifs avaient la possibilité de changer de statut. Si la naturalisation a été réclamée collectivement par les Juifs (ce qu'ils ont obtenu en 1870 avec le décret Crémieux), les musulmans ont au contraire préféré conserver leur législation islamique.

46. Discours à la Chambre des députés, 28 juillet 1885.

47. Suzanne Citron, « Nos ancêtres les Gaulois », *Témoignage chrétien*, 10 janvier 2016 [en ligne].

48. Yerr Urban, *Race et nationalité dans le droit colonial français (1865-1955)*, Université de Bourgogne, thèse de droit public, juin 2009.

Le fameux code de l'indigénat, tant décrié aujourd'hui bien qu'il n'ait jamais existé<sup>49</sup>, concernait simplement des règles de haute police destinées à gérer les territoires conquis où plusieurs révoltes se sont produites. Conçu comme temporaire, géré initialement par l'armée, ce code a très vite suscité un malaise de la part des pouvoirs publics, qui y ont vu une « monstruosité juridique<sup>50</sup> ». Il a donc été progressivement réduit avant d'être abandonné au lendemain de la Première Guerre mondiale.

Dans l'empire colonial français, si les indigènes étaient des sujets (ils avaient la nationalité française sans posséder les droits civiques), ils n'étaient pas démunis de droits politiques. Le blocage se situait moins du côté de la race que du côté de la culture : peut-on accorder la citoyenneté à des populations qui sont régies par leur statut personnel ? En d'autres termes, peut-on être citoyen français tout en étant soumis à d'autres règles que celles du Code civil ? Dans le cas de l'Algérie, la réponse a été négative : pour être citoyen, il fallait renoncer à la loi coranique. Mais dans d'autres cas, elle a été positive comme au Sénégal ou en Inde<sup>51</sup>. À Tahiti, le traité d'annexion de 1880 accordait la pleine citoyenneté aux habitants – du moins à ceux qui parlaient français.

Rien n'exprime mieux ces tiraillements républicains que l'Exposition coloniale de 1931. Cet événement, organisé par le maréchal Lyautey, est aujourd'hui considéré comme un « zoo humain », ce qui est un contresens car il s'agissait au contraire de valoriser les populations colonisées pour mieux exalter la grandeur de la France. La confusion découle du fait que, parallèlement à l'Exposition coloniale, une initiative privée a conduit à installer un « village kanak » au Jardin d'Acclimatation du bois de Boulogne. Cette animation, qui présentait les Kanaks comme des cannibales, a été dénoncée en son temps. Lyautey a mis à la retraite le gouverneur de Nouvelle-Calédonie qui avait apporté son aide à cet événement. En réalité, l'Exposition coloniale a mis en scène trois types de récits qui ont finalement parcouru toute l'histoire de la colonisation, et dont aucun n'est de nature raciale : le primitivisme, l'évolutionnisme et le différentialisme<sup>52</sup>. Le primitivisme prolonge l'idéal du bon sauvage vivant en harmonie avec la nature ; l'évolutionnisme repose sur la vision optimiste du progrès qui prolonge l'idéal assimilationniste ; et le différentialisme célèbre la diversité des cultures. Ces trois récits témoignent à leur manière

49. La loi du 28 juin 1881, souvent présentée comme étant le « code de l'indigénat », n'a rien d'un code : c'est en réalité un texte très court (trois articles) qui ne fait que transférer la répression des indigènes à l'autorité administrative pour les communes mixtes.

50. Julien de Lasalle, « Étude sur le régime disciplinaire en Algérie : les répressions militaires, les commissions disciplinaires et l'indigénat », *Bulletin de la société de législation comparée*, 1889 [en ligne].

51. Emmanuelle Saada, « Nationalité et citoyenneté en situation coloniale et post-coloniale », *Pouvoirs*, vol. 160, n°1, 2017, pp.113-124 [en ligne].

52. Benoît De L'Estoile, *Le goût des autres : de l'Exposition coloniale aux Arts premiers*, Flammarion, 2007.

d'un authentique respect pour le « goût des autres » dont le musée de l'Homme (1937) ou plus tard le musée du Quai-Branly (2006) constituent la traduction concrète.

### 3. Le rejet de la race dans le discours savant

L'une des meilleures preuves de l'échec du racialisme réside dans l'attitude des élites savantes. De fait, la tradition intellectuelle française a rarement fait de la race un facteur explicatif. Lorsque Montesquieu réfléchit aux prédispositions des peuples vis-à-vis de la liberté, dans le but de comprendre pourquoi se forme un « génie de liberté » ou au contraire un « esprit de servitude », il s'en remet au rôle du climat et use de l'ironie pour dénoncer les esclavagistes qui refusent de considérer les « nègres » comme des hommes à part entière<sup>53</sup>.

La thèse de Montesquieu sur le climat a été âprement discutée. Approuvée par Rousseau, contestée par Voltaire pour son côté réducteur, elle a donné lieu à de longs débats jusqu'au xx<sup>e</sup> siècle mais un point est sûr : elle n'a jamais été remplacée par une explication de type racialisiste.

Pourtant, une théorie de la race aurait pu trouver sa place au siècle des Lumières. Avec la critique du christianisme et l'idéalisation de la science, un terreau existait. La découverte de peuplades morphologiquement très typées aurait pu mener le discours savant vers la thèse polygéniste par réaction à la vision adamique de l'unité de l'espèce humaine, ce qui va du reste se produire un siècle plus tard avec Paul Broca et la Société d'anthropologie de Paris.

Mais les affrontements politiques et religieux ont fermé la porte à cette option. Loin d'être méprisés, les peuples primitifs ont en effet fourni un solide argument aux partisans du contrat social pour dénoncer l'absolutisme et le christianisme. Le Tahitien de Diderot<sup>54</sup> est arrivé à pic : il a permis de créer un imaginaire positif sur l'état de nature et de fonder empiriquement la thèse selon laquelle d'autres formes d'organisation sociale sont possibles.

53. « Si nous les supposions des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens » dans Montesquieu, « De l'esclavage des nègres », *De l'Esprit des lois*, XV-5, 1748.

54. Diderot, *Supplément au voyage de Bougainville*, Gallimard, Folio Classique, 2002 [1776].

En somme, l'idéalisation de l'Autre fut proportionnelle à la critique de la société monarchiste et chrétienne : si les peuplades primitives ont été valorisées, c'est pour mieux dénoncer les vices de la société d'Ancien Régime<sup>55</sup>. Les réflexions sur le contrat social ont fait office de bouclier : la figure du primitif, supposée incarner l'humanité dans son état originel d'innocence et de pureté, a fourni la preuve vivante que les institutions ne sont que des conventions sociales, ce qui a laissé peu de place à une vision dépréciative des peuples sauvages.

Par la suite, une large partie de la pensée française a ignoré la race. Les grandes théories explicatives de l'histoire se sont bien gardées d'y faire référence. La théorie germaniste des origines de la France a beau avoir été relancée au XIX<sup>e</sup> siècle par Augustin Thierry, qui a proposé de décrypter la Révolution française comme une revanche de la race conquise (les Gaulois) sur la race conquérante (les Francs), elle a été rejetée par les contemporains comme Jules Michelet<sup>56</sup> et, plus tard, par Fustel de Coulanges. Par anti-germanisme après la défaite de 1870, ce dernier ne pouvait pas concevoir que la nation française fût redevable à l'égard des Francs, donc des Allemands<sup>57</sup>.

Les théories raciales sont restées périphériques dans la vie intellectuelle. On serait bien en peine de citer un authentique théoricien de la race, mis à part Arthur de Gobineau. Mais ce dernier est resté marginal<sup>58</sup>. Signe de son échec : sa thèse sur la décadence par métissage racial a été rejetée par son ami et mentor Alexis de Tocqueville, lui aussi aristocrate, qui renvoie Gobineau dans ses cordes au nom du message chrétien de l'égalité entre les hommes<sup>59</sup>.

Ce n'est pas un hasard si c'est en France qu'a émergé la théorie de l'hérédité des caractères acquis, conçue par Lamarck peu après la Révolution française. En fidèle lecteur de Rousseau, Lamarck avance une théorie de l'évolution qui s'appuie sur une conception très souple du vivant,

55. L'un des ouvrages les plus favorables à l'esclavage est une réaction à cette idéalisation : il s'agit du livre de Louis-Narcisse Baudry des Lozières, un aristocrate esclavagiste de Saint-Domingue, intitulé *Les égarements du nigrophilisme* [Paris, Migneret, 1802]. L'auteur part du constat que l'esclavage « est un monstre aux yeux d'une partie de l'Europe », mais il entreprend d'en démontrer le bien-fondé en expliquant que, d'une part les colonies sont devenues indispensables aux Européens, et d'autre part que ces derniers ne sont pas capables de travailler sous ces latitudes pour produire ce dont ils ont besoin. Avec cynisme, il ajoute que la condition d'esclave est un moindre mal par rapport aux conditions de vie en Afrique où, dit-il, les tyrans locaux font passer Robespierre pour un amateur. Il en conclut même que la traite est l'expression d'une compassion humanitaire.

56. Claude Rétat, « Jules Michelet, l'idéologie du vivant », *Romantisme*, vol. 130, n°4, 2005, pp. 9-22.

57. Sylvain Venayre, « Le mythe de l'origine chez les historiens français du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Les historiens croient-ils aux mythes ?* Éditions de la Sorbonne, 2016.

58. Son livre *Essai sur l'inégalité des races humaines* [1853-1855] a eu très peu d'écho en France, où il s'est vendu à quelques dizaines d'exemplaires.

59. Tocqueville écrit ainsi à Gobineau le 14 janvier 1857 : « Le christianisme a évidemment tendu à faire de tous les hommes des frères et des égaux [...]. Soyez sûr, dis-je, que dans le monde, le gros des chrétiens ne peut pas éprouver la moindre sympathie pour vos doctrines », dans « Correspondance entre Alexis de Tocqueville et Arthur de Gobineau », *Revue des Deux mondes*, tome 40, 1907 [en ligne].

faisant la part belle aux mutations des organismes sous l'influence de l'environnement. Le néo-lamarckisme va durablement imprégner les élites françaises au point d'empêcher l'émergence du darwinisme social, lequel repose sur une conception peu malléable des êtres vivants.

Le darwinisme social, au même titre que le racialisme, n'est jamais parvenu à pénétrer les élites et les intellectuels français, sans doute aussi à cause d'une profonde réticence pour les idées libérales dans un pays qui sacralise le rôle de l'État<sup>60</sup>. De là provient l'échec des politiques eugénistes, alors que celles-ci ont su prospérer dans les pays anglo-saxons et scandinaves où elles ont été activement mises en œuvre<sup>61</sup>. Même le régime de Vichy s'en est tenu à une approche classiquement nataliste (allocations familiales, accouchement sous X) malgré les efforts d'Alexis Carrel, l'un des rares promoteurs de l'eugénisme en France, dont le seul succès est d'avoir instauré les modestes certificats de nuptialité. À aucun moment, les gouvernements français n'ont mis en œuvre des politiques de stérilisation forcée.

Certes, une anthropologie physique s'est constituée au XIX<sup>e</sup> siècle, caractérisée par l'étude des races humaines dans le contexte de la colonisation en Afrique, mais son importance ne doit pas être exagérée. La Société d'anthropologie de Paris, créée en 1860 par Paul Broca, libre-penseur et brillant scientifique, a certes entrepris de démontrer la diversité des aptitudes raciales et sexuelles à l'aide des mensurations crâniennes, mais cette école a été dénuée de toute influence politique, notamment dans les colonies, même si le facteur racial a pu être avancé pour expliquer les difficultés rencontrées par la République dans ses ambitions éducatives<sup>62</sup>.

La science racialiste a rapidement été marginalisée. Son apogée se situe dans les années 1880-1890, jusqu'au moment où les sciences sociales ont pris leur essor et se sont institutionnalisées. Son seul disciple est Vacher de Lapouge, rare partisan assumé de l'eugénisme en France et militant socialiste engagé<sup>63</sup>. Même Gustave Le Bon ne retient de Broca que sa craniométrie des femmes, préférant privilégier une interprétation culturelle pour expliquer les divergences entre les civilisations.

60. Jean-Marc Bernardini, *Le darwinisme social en France (1859-1918) : fascination et rejet d'une idéologie*. CNRS Éditions, 1997 [en ligne].

61. Daniel J. Kevles (Daniel J.), *Au nom de l'eugénisme : génétique et politique dans le monde anglo-saxon*, PUF, 1995.

62. Carole Reynaud-Paligot, *L'école aux colonies. Entre mission civilisatrice et racialisation 1816-1940*, Champ Vallon, La chose publique, 2020.

63. Jean-Claude Wartelle, « La Société d'Anthropologie de Paris de 1859 à 1920 », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, vol. 10, n°1, 2004, pp.125-171.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la sociologie française va complètement rejeter la race et, plus généralement, la biologie et l'hérédité. Emile Durkheim l'affirme sans ambages : il faut expliquer le social par le social. Pour démontrer la pertinence de cette science du social dont il se fait le défenseur, il prend soin de réfuter la race parmi les causes du suicide. Avant lui, un personnage comme Jean-Marie Guyau, fils d'Augustine Tuillerie (pseudonyme de G. Bruno, l'auteur du *Tour de la France par deux enfants*) et beau-fils d'Alfred Fouillée, s'est attaché à relativiser les théories de l'hérédité<sup>64</sup>. Des auteurs comme Marcel Mauss ou Arnold Van Gennep, convaincus de l'unité fondamentale du genre humain, se détournent de l'anthropologie raciale et développent une ethnologie strictement sociale.

Depuis, les sciences sociales ont toujours fait prévaloir les facteurs sociaux sur les origines ethniques ou raciales, ainsi d'ailleurs que sur l'ensemble des critères biologiques, quitte parfois à tomber dans un excès inverse en négligeant totalement la nature, comme l'ont récemment souligné Laurent Cordonier ou Bernard Lahire<sup>65</sup>.

Cette prévalence du social est confirmée par un indice : alors que les intellectuels français ont été très nombreux à abonder dans l'idéologie communiste<sup>66</sup>, ils n'ont en rien contribué à l'idéologie nationale-socialiste. Le seul auteur qui aurait pu avoir de l'influence est Gobineau, mais celui-ci estimait que la décadence des races sous l'effet du métissage était trop avancée pour rendre possible un retour à l'état de pureté originelle. Pire : comme il ne hiérarchisait pas clairement les races, et qu'il avait même tendance à louer les Juifs – qu'il classait dans la race blanche – il a été jugé infréquentable par les nazis. En France, aucun intellectuel n'a prôné l'extermination des populations africaines, comme a pu le faire en Allemagne le pasteur Paul Rohrbach, contribuant ainsi à justifier le premier génocide du XX<sup>e</sup> siècle avec le massacre des Hereros en Namibie.

#### 4. Aux sources politiques de l'antiracisme

La mise en place de la III<sup>e</sup> République a porté un coup supplémentaire au racialisme : non seulement les théories raciales se sont trouvées incompatibles avec l'égalité civique, mais de surcroît la race et l'hérédité ont été rejetées en raison de leur lien avec la monarchie d'Ancien Régime.

64. Jean-Marie Guyau, *Éducation et Hérité : étude sociologique*, Paris, Félix Alcan, 1889.

65. Laurent Cordonier, *La nature du social : l'apport ignoré des sciences cognitives*, PUF, 2018 ; Bernard Lahire, *Les structures fondamentales des sociétés humaines*, La Découverte, 2023.

66. À Moscou, l'obélisque des Romanov, détournée par les bolchéviques pour rendre hommage aux penseurs socialistes, comporte de nombreux auteurs français.

La mouvance royaliste elle-même n'a guère repris le thème de la race, pas plus que le camp nationaliste : la germanophobie issue de la défaite de 1870 et de la guerre de 1914-1918 l'en a empêché. Le revirement de Maurice Barrès sur l'antisémitisme est révélateur : la guerre n'est pas encore terminée que celui-ci célèbre l'engagement des « diverses familles spirituelles » dans la défense de la patrie, incluant les Juifs<sup>67</sup>. Même Xavier Vallat, futur commissaire aux questions juives sous Vichy, n'est pas indifférent à la fraternité des armes : après avoir déclaré à la Chambre en juin 1936, à propos de Léon Blum, que « pour la première fois, ce vieux pays gallo-romain sera gouverné par un Juif », il prend la peine de rejeter l'accusation d'antisémitisme en ajoutant : « je n'entends pas oublier l'amitié qui me lie à mes frères d'armes israélites ».

La fraternité des tranchées a laissé des traces profondes. La haine des Allemands aussi. Pour Charles Maurras, la germanophobie fait office de vaccin contre le racialisme. Rejetant Gobineau<sup>68</sup>, il rattache le racisme et l'antisémitisme aux lubies allemandes. « Nous sommes des nationalistes. Nous ne sommes pas des nationalistes allemands. Nous n'avons aucune doctrine commune avec eux. Toutes les falsifications, tous les abus de textes peuvent être tentés : on ne fera pas de nous des racistes ou des gobinistes. Nous ne croyons pas aux nigauderies du racisme ». De son côté, l'historien Jacques Bainville, républicain devenu royaliste au service de l'Action française, déclare peu après la guerre de 1914 que « le peuple français est un composé. C'est mieux qu'une race. C'est une nation<sup>69</sup> ».

La guerre de 1940 achève de discréditer la race. Le discrédit est aussi bien politique que scientifique. L'antiracisme devient un « roc civilisationnel<sup>70</sup> » : érigé en norme internationale, il est conforté par les organisations gouvernementales et non gouvernementales. C'est dans le cadre d'une campagne organisée par l'UNESCO que Claude Lévi-Strauss présente sa conférence « Race et histoire » en 1952.

En France, le rejet de la race après la guerre doit beaucoup à la Shoah mais elle doit aussi beaucoup à la question coloniale. En effet, la guerre a fragilisé la légitimité des puissances européennes. Des droits doivent être concédés aux colonies. La Constitution de 1946 affirme que « le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés ».

67. Maurice Barrès, *Les diverses familles spirituelles de la France*, Emile-Paul Frères Editeurs, 1917. Même Vichy préservera les anciens combattants juifs en leur faisant une place à part dans le statut d'octobre 1940 (voir l'article 3).

68. Charles Maurras, « Le Nationalisme français et le Nationalisme allemand », avril 1937 [en ligne].

69. Jacques Bainville, *Histoire de France*, 1924.

70. Paul Yonnet, *Voyage au centre du malaise français. L'antiracisme et le roman national*, Gallimard, 1993.

La création de l'Union française précise que « la France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion ».

D'autres facteurs vont jouer contre la race. La mise en place de la sécurité sociale obligatoire en 1945, en redéfinissant les droits individuels à partir du travail et de la production, associe plus étroitement les étrangers à la communauté nationale. Un mouvement s'enclenche en faveur d'un alignement du droit des étrangers sur celui des nationaux, alignement qui, déjà ancien, ne va cesser de s'approfondir.

L'anti-américanisme ajoute une autre couche. De la même façon que la germanophobie a déconsidéré l'antisémitisme, l'anti-américanisme, si présent dans la France d'après 1945, déconsidère le racisme qui est vu comme l'attitude d'un pays fruste, incapable de dépasser les différences physiques et de tourner le dos à son passé esclavagiste. Ce sentiment de supériorité se vérifie dans un reportage de la télévision française d'avril 1964 où quatre personnalités afro-américaines sont présentées : les chanteuses Nancy Holloway et Hazel Scoot, le photographe Emil Cadoo et l'écrivain William Gardner Smith. Tous les quatre ont choisi de vivre en France en raison, d'après leurs propres déclarations, de l'absence de racisme<sup>71</sup>. Le ton du reportage est à la fierté nationale : on s'enorgueillit que la France ne soit pas aussi raciste que les États-Unis. Un éloge de l'assimilation clôt le reportage : sur fond d'images de Noirs en costume-cravate, le commentateur se flatte de constater que les Américains ont été « conquis par la baguette de pain et le paquet de Gauloises ».

Avec la chute du bloc soviétique en 1989-1991, une ère de paix semble s'ouvrir. La figure de l'ennemi disparaît. Le dépassement des frontières, déjà largement amorcé par la construction européenne et le GATT, paraît à portée de main. Tout invite à l'optimisme : le traité de Maastricht adopté en 1992, Internet lancé en 1993, l'OMC mise en place en 1994. Un monde pacifié, régi par les droits humains universels, devient l'horizon des nouvelles générations.

71. Les actualités françaises, « Harlem à Paris », *INA*, 22 avril 1964 [en ligne].

La nationalité cesse d'être un critère de distinction légitime. Le « privilège du national » achève de s'effacer lorsqu'il s'agit d'accéder aux droits sociaux<sup>72</sup>. La « préférence nationale », qui allait jusque-là de soi, devient synonyme d'exclusion et se voit associée au racisme. La xénophobie elle-même se confond avec le racisme. Tout traitement différencié entre nationaux et étrangers devient suspect. La fonction publique s'ouvre aux étrangers européens (1991) et le nouveau Code pénal (1994) range la nationalité parmi les critères de discrimination prohibés<sup>73</sup>. Les étrangers européens peuvent voter aux élections locales et européennes.

Le mot « race » lui-même, déjà peu légitime, se voit encore plus récusé : son emploi nécessite de fortes précautions de langage. Une première polémique éclate en 1992 : a-t-il encore sa place dans les textes juridiques, notamment dans la Constitution<sup>74</sup> ? Parce qu'il est accusé de créer le racisme, le mot est invité à disparaître de la Constitution où il est pourtant utilisé comme un verrou contre le racisme.

72. Antoine Math, « À la croisée d'enjeux nationaux et internationaux : la protection sociale des personnes étrangères ressortissantes d'un pays non-membre de l'Union européenne », *Informations sociales*, vol. 203-204, n°2-3, 2021, pp.158-166 [en ligne].

73. Une loi de 2008 est cependant venue corriger cette étrangeté aux effets potentiellement dévastateurs en rappelant que la discrimination en fonction de la nationalité est légitime pour l'accès à la fonction publique.

74. « Sans distinction de ... race », *Mots. Les langages du politique*, n°33, décembre 1992. Cette proposition a été relancée en 2018, sans plus de succès malgré un vote favorable de l'Assemblée nationale. Voir, « L'Assemblée supprime de la Constitution le mot 'race' et interdit la 'distinction de sexe' », *Le Monde*, 12 juillet 2018 [en ligne].

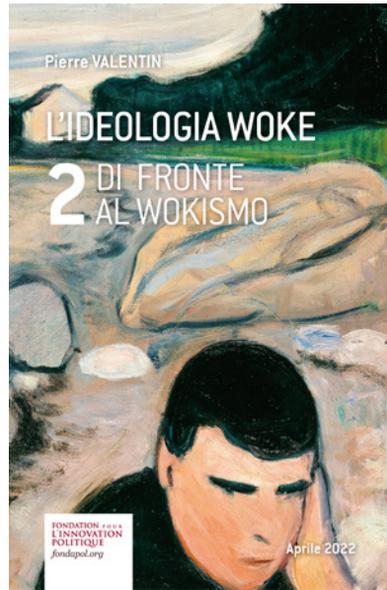
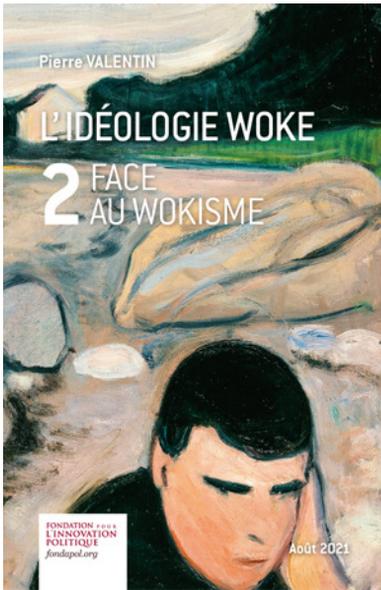
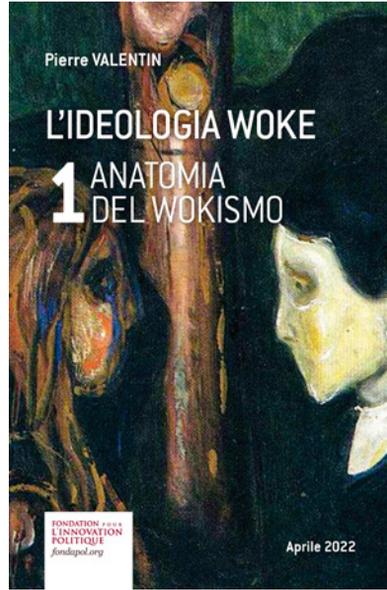
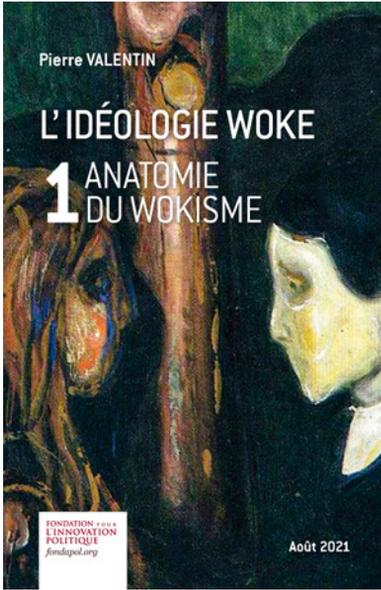
Vincent TOURNIER

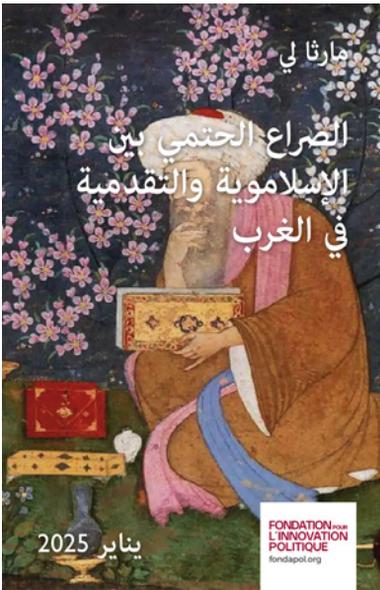
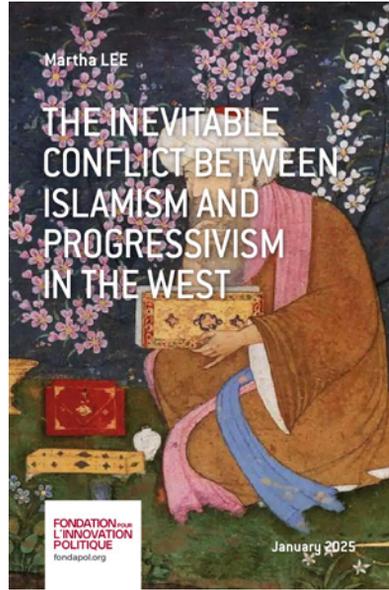
# LE MYTHE DE LA FRANCE RACISTE

(2) DE L'ÉCHEC  
DU RACIALISME  
À LA NAISSANCE  
DU MYTHE

FONDATION POUR  
L'INNOVATION  
POLITIQUE  
fondapol.org

Avril 2025







# PAUL THIBAUD LA FRATERNITÉ

[www.fondapol.org](http://www.fondapol.org)

**fondapol**  
FONDATION POUR  
L'INNOVATION  
POLITIQUE

Juin 2011

# ANDRÉ GLUCKSMANN LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

[www.fondapol.org](http://www.fondapol.org)

**fondapol**  
FONDATION POUR  
L'INNOVATION  
POLITIQUE

Mai 2011

# NOS PUBLICATIONS

**Le détournement populiste du courant libertarien. (2) Le populisme paléo-libertarien de Javier Milei**  
Jérôme Perrier, avril 2025, 53 pages

**Le détournement populiste du courant libertarien. (1) Des origines de l'anarcho-capitalisme au populisme de droite**

Jérôme Perrier, avril 2025, 56 pages

**L'IA au service de la sécurité**

Benoit Fayet, Bruno Maillot et Mathieu Zagrodzki, mars 2025, 29 pages

**Retraites : optimiser les dépenses, introduire une part de capitalisation**

Bertrand Martinot, mars 2025, 38 pages

**Contribution à la mission flash de clarification du financement des retraites**

**Note pour le premier président de la cour des comptes**

Jean-Pascal Beaufrèt, février 2025, 53 pages

**Union européenne : l'étouffoir de l'écologisme bureaucratique**

Emmanuel Bloch, février 2025, 37 pages

**Les non-dits économiques et sociaux du débat sur la fin de vie**

Yves-Marie Doublet et Pascale Favre, janvier 2025, 30 pages

**Pourquoi donner**

Claire-Marie Morinière avec Wakil Belhaddad et Claude Birman, janvier 2025, 41 pages

**L'histoire des think tanks**

Simon Amat, janvier 2025, 33 pages

**Équilibres et mérites de la loi qui encadre la liberté d'expression en France**

Basile Ader, janvier 2025, 26 pages

**Innovation politique 2023**

Fondapol, décembre 2024, 536 pages

**Jeux vidéo : violence et addiction ?**

Loïse Lyonnet et Michaël Stora, décembre 2024, 33 pages

**L'utérus artificiel et la reproduction humaine**

Élisabeth de Castex, décembre 2024, 42 pages

**Pour une renaissance de la politique familiale : liberté, lisibilité et pérennité**

Gérard-François Dumont, décembre 2024, 41 pages

**L'industrie automobile européenne en 2035**

Marc Alochet et Jean-Pierre Corniou, décembre 2024, 46 pages

**Fondapol. Des Idées pour la Cité. L'aventure d'un think tank**

Sous la direction de Dominique Reynié, éditions du Cerf, novembre 2024, 304 pages

**L'inévitable conflit entre islamisme et progressisme aux États-Unis**

Martha Lee, novembre 2024, 45 pages

**Structure économique et sociale des territoires et vote populiste en France**

Guillaume Bazot, novembre 2024, 58 pages

**La capitalisation : un moyen de sortir par le haut de la crise des retraites ?**

Bertrand Martinot, novembre 2024, 46 pages

**Le FPÖ au défi de l'Europe : radicalité idéologique et contrainte électorale en Autriche**

Patrick Moreau, octobre 2024, 39 pages

**L'AfD : l'extrême droite allemande dans l'impasse**

Patrick Moreau, octobre 2024, 66 pages

**Radiographie de l'antisémitisme en France - édition 2024**

AJC Paris et Fondapol, octobre 2024, 48 pages

**Les attentats islamistes dans le monde 1979-2024**

Fondapol, octobre 2024, 92 pages

**L'opinion européenne en 2023**

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, juillet 2024, 284 pages

**Législatives 2024 : le grand désarroi des Français**

Anne Flambert, Nicola Gaddoni, Mélodie Jourdain et Dominique Reynié, juin 2024, 36 pages

**Les Européens abandonnés au populisme**

Dominique Reynié, mai 2024, 80 pages

**Victoire populiste aux Pays-Bas : spécificité nationale ou paradigme européen ?**

Christophe de Voogd, avril 2024, 40 pages

**Les pogroms en Palestine avant la création de l'État d'Israël (1830-1948)**

Georges Bensoussan, avril 2024, 37 pages

**Le vote des Européens. Vingt-trois ans d'élections nationales en Europe**

Corinne Deloy, Préface de Dominique Reynié, éditions du Cerf, avril 2024, 460 pages

**Les étrangers extra-européens et le logement social en France**

Michel Aubouin, avril 2024, 36 pages

**Les mots de la fin de vie : ne pas occulter les termes du débat**

Pascale Favre, mars 2024, 30 pages

**Suicide assisté, euthanasie : le choix de la rupture et l'illusion d'un progrès**

Yves-Marie Doublet, mars 2024, 35 pages

**L'Europa e la Sovranità. Riflessioni italo-francesi (1897-2023)**

Sous la direction de Maria Elena Cavallaro, Gaetano Quagliariello et Dominique Reynié, éditions Rubbettino, avril 2024, 332 pages

**L'Europe et la Souveraineté. Approches franco-italiennes 1897-2023**

Sous la direction de Maria Elena Cavallaro, Gaetano Quagliariello et Dominique Reynié, éditions Plein Jour, mars 2024, 516 pages

**Fratelli d'Italia : héritage néofasciste, populisme et conservatisme**

Marco Tarchi, février 2024, 41 pages

**L'émergence d'une gauche conservatrice en Allemagne :****l'alliance Sahra Wagenknecht pour la raison et la justice (BSW)**

Patrick Moreau, janvier 2024, 41 pages

**Innovation politique 2022 (tome 2)**

Fondapol, novembre 2023, 252 pages

**Innovation politique 2022 (tome 1)**

Fondapol, novembre 2023, 310 pages

**Mouvements protestataires : le retour de la violence**

Eddy Fougier, novembre 2023, 38 pages

**La réforme Affelnet à Paris : un voyage au pays où 15 = 20**

Marion Oury, octobre 2023, 48 pages

**Le jumeau numérique en santé**

Serge Soudoplatoff, septembre 2023, 34 pages

**La régulation du numérique : Chine, États-Unis, France**

Aifang Ma, septembre 2023, 44 pages

**L'industrie française du jeu vidéo. De la French Touch à la French Pride**

Loïse Lyonnet et Pierre Poinignon, juillet 2023, 40 pages

**La défiance vue par le prisme du médiateur de l'assurance**

Arnaud Chneiweiss, juillet 2023, 26 pages

**L'Europe et notre souveraineté. L'Europe est nécessaire, la France aussi**

Édouard Balladur, juin 2023, 18 pages

**L'enseignement supérieur privé en France**

Laurent Batsch, juin 2023, 57 pages

**Complexité. Critique d'une idéologie contemporaine**

Sophie Chassat, juin 2023, 40 pages

**Politique migratoire : que faire de l'accord franco-algérien de 1968 ?**

Xavier Driencourt, mai 2023, 29 pages

**De la transition écologique à l'écologie administrée, une dérive politique**

David Lisnard et Frédéric Masquelier, mai 2023, 30 pages

**Pour un nouvel ordre énergétique européen**

Cécile Maisonneuve, avril 2023, 56 pages

**Le XXI<sup>e</sup> siècle du christianisme - édition de poche**

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mars 2023, 378 pages

**Élections, médias et réseaux sociaux : un espace public en décomposition**

Victor Delage, Dominique Reynié, Mathilde Tchounikine, mars 2023, 32 pages

**Souveraineté, maîtrise industrielle et transition énergétique (2)**

**Transition énergétique, géopolitique et industrie : quel rôle pour l'État ?**

Jean-Paul Bouttes, mars 2023, 48 pages

**Souveraineté, maîtrise industrielle et transition énergétique (1)**

**Les conditions de réussite du programme nucléaire français de 1945 à 1975**

Jean-Paul Bouttes, mars 2023, 44 pages

**Immigration : comment font les États européens**

Fondapol, mars 2023, 46 pages

**La politique danoise d'immigration : une fermeture consensuelle**

Fondapol, janvier 2023, 57 pages

**L'opinion européenne 2020-2022**

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, décembre 2022, 240 pages

**Innovation politique 2021 (tome 2)**

Fondapol, décembre 2022, 340 pages

**Innovation politique 2021 (tome 1)**

Fondapol, décembre 2022, 440 pages

**Maghreb : l'impact de l'islam sur l'évolution sociale et politique**

Razika Adnani, décembre 2022, 36 pages

**Italie 2022 : populismes et droitisation**

Anna Bonalume, octobre 2022, 60 pages

**Quel avenir pour la dissuasion nucléaire ?**

Bruno Tertrais, octobre 2022, 39 pages

**Mutations politiques et majorité de gouvernement dans une France à droite**

Sous la direction de Dominique Reynié, septembre 2022, 64 pages

**Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique (2)**

**Les questions à long terme**

Christian Pfister, juillet 2022, 34 pages

**Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique (1)**

**État des lieux et perspectives à court-moyen terme**

Christian Pfister, juillet 2022, 47 pages

**La montée en puissance de l'islamisme woke dans le monde occidental**

Lorenzo Vidino, juin 2022, 29 pages

**2022, présidentielle de crises**

Sous la direction de Dominique Reynié, avril 2022, 80 pages

**Les déchets nucléaires : une approche globale (4)**  
**La gestion des déchets : rôle et compétence de l'État en démocratie**  
 Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 49 pages

**Les déchets nucléaires : une approche globale (3)**  
**L'enjeu des générations futures**  
 Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 41 pages

**Les déchets nucléaires : une approche globale (2)**  
**Les solutions pour maîtriser le risque effectif**  
 Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 42 pages

**Les déchets nucléaires : une approche globale (1)**  
**Déchets et déchets nucléaires : durée de vie et dangers potentiels**  
 Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 49 pages

**Radiographie de l'antisémitisme en France – édition 2022**  
 AJC Paris et Fondapol, janvier 2022, 38 pages

**Prestataires de santé à domicile : les entreprises au service du virage ambulatoire**  
 Alice Bouleau et Nicolas Bouzou, janvier 2022, 34 pages

**Libertés : l'épreuve du siècle**  
 Sous la direction de Dominique Reynié, janvier 2022, 96 pages  
 Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute, la Community of Democracies, la Konrad-Adenauer-Stiftung, Genron NPO, la Fundación Nuevas Generaciones et República do Amanhã

**Élections départementales et régionales 2021 : une analyse cartographique**  
 Céline Colange, Sylvain Manternach, décembre 2021, 76 pages

**Innovation politique 2020 (tome 2)**  
 Fondapol, décembre 2021, 428 pages

**Innovation politique 2020 (tome 1)**  
 Fondapol, décembre 2021, 344 pages

**Défendre l'autonomie du savoir**  
 Nathalie Heinich, novembre 2021, 32 pages

**Rapport pour l'Assemblée nationale. Mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale**  
 Fondapol, novembre 2021, 82 pages

**2022, le risque populiste en France (vague 5)**  
**Un indicateur de la protestation électorale**  
 Dominique Reynié (dir.), octobre 2021, 72 pages

**Parti et Démocratie**  
 Piero Ignazi, aux éditions Calmann-Lévy, avec le concours de la Fondapol et de Terra Nova, octobre 2021, 504 pages

**Commerce illicite de cigarettes, volet II.**  
**Identifier les parties prenantes, les effets de réseaux et les enjeux financiers**  
 Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, octobre 2021, 32 pages

**Complémentaires santé : moteur de l'innovation sanitaire**  
 Nicolas Bouzou et Guillaume Moukala Same, octobre 2021, 47 pages

**Les décroissants en France. Un essai de typologie**  
 Eddy Fougier, septembre 2021, 31 pages

**Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2021**  
 Fondapol, septembre 2021, 84 pages

**Les primaires électorales et les systèmes de départage des candidats à l'élection présidentielle**  
 Laurence Morel et Pascal Perrineau, août 2021, 51 pages

**L'idéologie woke. Face au wokisme (2)**  
 Pierre Valentin, juillet 2021, 32 pages

**L'idéologie woke. Anatomie du wokisme (1)**

Pierre Valentin, juillet 2021, 34 pages

**Protestation électorale en 2021 ?**

**Données issues du 1<sup>er</sup> tour des élections régionales**

Abdellah Bouhend, Victor Delage, Anne Flambert, Élisabeth Grandjean, Katherine Hamilton, Léo Major, Dominique Reynié, juin 2021, 40 pages

**2022, le risque populiste en France (vague 4)**

**Un indicateur de la protestation électorale**

Dominique Reynié (dir.), juin 2021, 64 pages

**La conversion des Européens aux valeurs de droite**

Victor Delage, mai 2021, 40 pages

**Les coûts de la transition écologique**

Guillaume Bazot, mai 2021, 37 pages

**Le XXI<sup>e</sup> siècle du christianisme**

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mai 2021, 376 pages

**Les protestants en France, une minorité active**

Jean-Paul Willaime, avril 2021, 34 pages

**L'agriculture bio et l'environnement**

Bernard Le Buanec, mars 2021, 27 pages

**Devrions-nous manger bio ?**

Léon Guéguen, mars 2021, 36 pages

**Quel avenir pour l'agriculture et l'alimentation bio ?**

Gil Kressmann, mars 2021, 48 pages

**Pauvreté dans le monde : une baisse menacée par la crise sanitaire**

Julien Damon, février 2021, 33 pages

**Reconquérir la biodiversité, mais laquelle ?**

Christian Lévêque, février 2021, 37 pages

**Énergie nucléaire : la nouvelle donne internationale**

Marco Baroni, février 2021, 66 pages

**Souveraineté économique : entre ambitions et réalités**

Emmanuel Combe et Sarah Guillou, janvier 2021, 66 pages

**Relocaliser en décarbonant grâce à l'énergie nucléaire**

Valérie Faudon, janvier 2021, 36 pages

**Après le Covid-19, le transport aérien en Europe : le temps de la décision**

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 40 pages

**Avant le Covid-19, le transport aérien en Europe : un secteur déjà fragilisé**

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 35 pages

**Glyphosate, le bon grain et l'ivraie**

Marcel Kuntz, novembre 2020, 45 pages

**Covid-19 : la réponse des plateformes en ligne face à l'ultradroite**

Maygane Janin et Flora Deverell, novembre 2020, 42 pages

**2022, le risque populiste en France (vagues 2 et 3)**

Un indicateur de la protestation électorale Dominique Reynié, octobre 2020, 86 pages

**Relocalisations : laisser les entreprises décider et protéger leur actionnariat**

Frédéric Gonand, septembre 2020, 37 pages

**Europe : la transition bas carbone, un bon usage de la souveraineté**

Patrice Geoffron, septembre 2020, 35 pages

**Relocaliser en France avec l'Europe**

Yves Bertoncini, septembre 2020, 40 pages

**Relocaliser la production après la pandémie ?**

Paul-Adrien Hyppolite, septembre 2020, 46 pages

**Qui paie ses dettes s'enrichit**

Christian Pfister et Natacha Valla, septembre 2020, 37 pages

**L'opinion européenne en 2019**

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, septembre 2020, 212 pages

**Les assureurs face au défi climatique**

Arnaud Chneiweiss et José Bardaji, août 2020, 33 pages

**Changements de paradigme**

Josef Konvitz, juillet 2020, 20 pages

**Hongkong : la seconde rétrocession**

Jean-Pierre Cabestan et Laurence Daziano, juillet 2020, 62 pages

**Tsunami dans un verre d'eau**

Regard sur le vote Europe Écologie-Les Verts aux élections municipales de 2014 et de 2020 dans 41 villes de plus de 100 000 habitants Sous la direction de Dominique Reynié, juillet 2020, 44 pages

**Innovation politique 2019 (tome 2)**

Fondapol, juin 2020, 412 pages

**Innovation politique 2019 (tome 1)**

Fondapol, juin 2020, 400 pages

**Covid-19 - États-Unis, Chine, Russie, les grandes puissances inquiètent l'opinion**

Victor Delage, juin 2020, 16 pages

**De la distanciation sociale à la distanciation intime**

Anne Muxel, juin 2020, 24 pages

**Covid-19 : Cartographie des émotions en France**

Madeleine Hamel, mai 2020, 24 pages

**Ne gaspillons pas une crise**

Josef Konvitz, avril 2020, 23 pages

**Retraites : leçons des réformes suédoises**

Kristoffer Lundberg, avril 2020, 37 pages

**Retraites : leçons des réformes belges**

Frank Vandenbroucke, février 2020, 40 pages

**Les biotechnologies en Chine : un état des lieux**

Aifang Ma, février 2020, 44 pages

**Radiographie de l'antisémitisme en France**

AJC Paris et Fondapol, janvier 2020, 32 pages

**OGM et produits d'édition du génome : enjeux réglementaires et géopolitiques**

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 35 pages

**Des outils de modification du génome au service de la santé humaine et animale**

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

**Des plantes biotech au service de la santé du végétal et de l'environnement**

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

**Le soldat augmenté : regards croisés sur l'augmentation des performances du soldat**

CREC Saint-Cyr et Fondapol, décembre 2019, 128 pages

**L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (3)****Défendre l'économie européenne par la politique commerciale**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 52 pages

**L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (2)**

**Les pratiques anticoncurrentielles étrangères**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 40 pages

**L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (1)**

**Politique de concurrence et industrie européenne**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 36 pages

**Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2019**

Fondapol, novembre 2019, 80 pages

**Vers des prix personnalisés à l'heure du numérique ?**

Emmanuel Combe, octobre 2019, 46 pages

**2022, le risque populiste en France (vague 1)**

**Un indicateur de la protestation électorale**

Dominique Reynié, octobre 2019, 44 pages

**La Cour européenne des droits de l'homme, protectrice critiquée des « libertés invisibles »**

Jean-Luc Sauron, octobre 2019, 48 pages

**1939, l'alliance soviéto-nazie : aux origines de la fracture européenne**

Stéphane Courtois, septembre 2019, 51 pages

**Saxe et Brandebourg. Percée de l'AfD aux élections régionales du 1<sup>er</sup> septembre 2019**

Patrick Moreau, septembre 2019, 26 pages

**Campements de migrants sans-abri : Comparaisons européennes et recommandations**

Julien Damon, septembre 2019, 44 pages

**Vox, la fin de l'exception espagnole**

Astrid Barrio, août 2019, 36 pages

**Élections européennes 2019. Le poids des électorats comparé au poids électoral des groupes parlementaires**

Raphaël Grelon et Guillemette Lano. Avec le concours de Victor Delage et Dominique Reynié, juillet 2019, 22 pages

**Allô maman bobo (2). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement**

Nelly Garnier, juillet 2019, 40 pages

**Allô maman bobo (1). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement**

Nelly Garnier, juillet 2019, 44 pages

**L'affaire Séralini. L'impasse d'une science militante**

Marcel Kuntz, juin 2019, 35 pages

**Démocraties sous tension**

Sous la direction de Dominique Reynié, mai 2019,

**volume I**, Les enjeux, 156 pages ; **volume II**, Les pays, 120 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute

**La longue gouvernance de Poutine**

Michel Eitchaninoff, mai 2019, 31 pages

**Politique du handicap : pour une société inclusive**

Sophie Cluzel, avril 2019, 23 pages

**Ferroviaire : ouverture à la concurrence, une chance pour la SNCF**

David Valence et François Bouchard, mars 2019, 42 pages

**Un an de populisme italien**

Alberto Toscano, mars 2019, 33 pages

**Une mosquée mixte pour un islam spirituel et progressiste**

Eva Janadin et Anne-Sophie Monsinay, février 2019, 46 pages

**Une civilisation électrique (2). Vers le réenchantement**

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 34 pages

**Une civilisation électrique (1). Un siècle de transformations**

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 32 pages

**Prix de l'électricité : entre marché, régulation et subvention**

Jacques Percebois, février 2019, 42 pages

**Vers une société post-carbone**

Patrice Geoffron, février 2019, 36 pages

**Énergie-climat en Europe : pour une excellence écologique**

Emmanuel Tuchscherer, février 2019, 26 pages

**Innovation politique 2018 (tome 2)**

Fondapol, janvier 2019, 544 pages

**Innovation politique 2018 (tome 1)**

Fondapol, janvier 2019, 472 pages

**L'opinion européenne en 2018**

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, janvier 2019, 176 pages

**La contestation animaliste radicale**

Eddy Fougier, janvier 2019, 35 pages

**Le numérique au secours de la santé**

Serge Soudoplatoff, janvier 2019, 38 pages

**Le nouveau pouvoir français et la coopération franco-japonaise**

Fondapol, décembre 2018, 204 pages

**Les apports du christianisme à l'unité de l'Europe**

Jean-Dominique Durand, décembre 2018, 29 pages

**La crise orthodoxe (2). Les convulsions, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours**

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 31 pages

**La crise orthodoxe (1). Les fondations, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle**

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 28 pages

**La France et les chrétiens d'Orient, dernière chance**

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 33 pages

**Le christianisme et la modernité européenne (2)****Comprendre le retour de l'institution religieuse**

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 30 pages

**Le christianisme et la modernité européenne (1)****Récuser le déni**

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 30 pages

**Commerce illicite de cigarettes : les cas de Barbès-La Chapelle, Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins**

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, novembre 2018, 64 pages

**L'avenir de l'hydroélectricité**

Jean-Pierre Corniou, novembre 2018, 41 pages

**Retraites : Leçons des réformes italiennes**

Michel Martone, novembre 2018, 33 pages

**Les géants du numérique (2) : un frein à l'innovation ?**

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 77 pages

**Les géants du numérique (1) : magnats de la finance**

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 56 pages

**L'intelligence artificielle en Chine : un état des lieux**

Aifang Ma, novembre 2018, 40 pages

**Alternative für Deutschland : établissement électoral**

Patrick Moreau, octobre 2018, 49 pages

**Les Français jugent leur système de retraite**

Fondapol, octobre 2018, 28 pages

**Migrations : la France singulière**

Didier Leschi, octobre 2018, 34 pages

**Les Français face à la crise démocratique : Immigration, populisme, Trump, Europe...**

AJC Europe et Fondapol, septembre 2018, 72 pages

**La révision constitutionnelle de 2008 : un premier bilan**

**Préface d'Édouard Balladur et de Jack Lang**

Hugues Hourdin, octobre 2018, 28 pages

**Les « Démocrates de Suède » : un vote anti-immigration**

Johan Martinsson, septembre 2018, 41 pages

**Les Suédois et l'immigration (2) : fin du consensus ?**

Tino Sanandaji, septembre 2018, 33 pages

**Les Suédois et l'immigration (1) : fin de l'homogénéité ?**

Tino Sanandaji, septembre 2018, 35 pages

**Éthiques de l'immigration**

Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 35 pages

**Les addictions chez les jeunes (14-24 ans)**

Fondapol, juin 2018, 56 pages

Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation Gabriel Péri et le Fonds Actions Addictions

**Villes et voitures : pour une réconciliation**

Jean Coldefy, juin 2018, 40 pages

**France : combattre la pauvreté des enfants**

Julien Damon, mai 2018, 32 pages

**Que pèsent les syndicats ?**

Dominique Andolfatto, avril 2018, 40 pages

**L'élan de la francophonie : pour une ambition française (2)**

Benjamin Boutin, mars 2018, 28 pages

**L'élan de la francophonie : une communauté de langue et de destin (1)**

Benjamin Boutin, mars 2018, 28 pages

**L'Italie aux urnes**

Sofia Ventura, février 2018, 29 pages

**L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous**

Serge Soudoplatoff, février 2018, 40 pages

**L'innovation à l'ère du bien commun**

Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 44 pages

**Libérer l'islam de l'islamisme**

Mohamed Louizi, janvier 2018, 64 pages

**Gouverner le religieux dans un état laïc**

Thierry Rambaud, janvier 2018, 36 pages

**L'opinion européenne en 2017**

Dominique Reynié (dir.), Fondapol, janvier 2018, 140 pages

**Innovation politique 2017 (tome 2)**

Fondapol, janvier 2018, 492 pages

**Innovation politique 2017 (tome 1)**

Fondapol, janvier 2018, 468 pages

**Une « norme intelligente » au service de la réforme**

Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 28 pages

**Autriche : virage à droite**

Patrick Moreau, novembre 2017, 32 pages

**Pour repenser le bac, réformons le lycée et l'apprentissage**

Fayçal Hafied, novembre 2017, 55 pages

**Où va la démocratie ?**

Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

**Violence antisémite en Europe 2005-2015**

Johannes Due Enstad, septembre 2017, 31 pages

**Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne**

Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 33 pages

**Marché du travail : pour la réforme !**

Fayçal Hafied, juillet 2017, 45 pages

**Le fact-checking : une réponse à la crise de l'information et de la démocratie**

Farid Gueham, juillet 2017, 49 pages

**Notre-Dame- des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés**

Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 37 pages

**France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances**

Mehdi Ghouirgate, Iannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 38 pages

**Dettes publiques : la mesurer, la réduire**

Jean-Marc Daniel, avril 2017, 33 pages

**Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière**

Julien Damon, avril 2017, 36 pages

**Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle**

Olivier Faron, avril 2017, 31 pages

**Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste : l'Europe démocratique menacée**

Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

**Porno addiction : nouvel enjeu de société**

David Reynié, mars 2017, 34 pages

**Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (2)**

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 52 pages

**Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (1)**

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 38 pages

**L'actif épargne logement**

Pierre-François Gouiffès, février 2017, 31 pages

**Réformer : quel discours pour convaincre ?**

Christophe de Voogd, février 2017, 37 pages

**De l'assurance maladie à l'assurance santé**

Patrick Negaret, février 2017, 34 pages

**Hôpital : libérer l'innovation**

Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 30 pages

**Le Front national face à l'obstacle du second tour**

Jérôme Jaffré, février 2017, 33 pages

**La République des entrepreneurs**

Vincent Lorphelin, janvier 2017, 37 pages

**Des startups d'État à l'État plateforme**

Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 36 pages

**Vers la souveraineté numérique**

Farid Gueham, janvier 2017, 31 pages

**Repenser notre politique commerciale**

Laurence Daziano, janvier 2017, 35 pages

**Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté**

Julien Damon, décembre 2016, 25 pages

**L'Autriche des populistes**

Patrick Moreau, novembre 2016, 59 pages

**L'Europe face aux défis du pétro-solaire**

Albert Bressand, novembre 2016, 34 pages

**Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN**

Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 36 pages

**Innovation politique 2016**

Fondapol, PUF, octobre 2016, 758 pages

**Le nouveau monde de l'automobile (2) : les promesses de la mobilité électrique**

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 48 pages

**Le nouveau monde de l'automobile (1) : l'impasse du moteur à explosion**

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 34 pages

**L'opinion européenne en 2016**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2016, 224 pages

**L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XX<sup>e</sup> siècle)**

Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

**L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XIX<sup>e</sup> siècle)**

Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

**Refonder l'audiovisuel public**

Olivier Babeau, septembre 2016, 31 pages

**La concurrence au défi du numérique**

Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 27 pages

**Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité**

Vincent Tournier, juin 2016, 51 pages

**Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle**

Nadia Henni-Moulai, juin 2016, 33 pages

**La blockchain, ou la confiance distribuée**

Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 35 pages

**La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)**

Sylvain Boulouque, mai 2016, 41 pages

**Gouverner pour réformer : éléments de méthode**

Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 54 pages

**Les zadistes (2) : la tentation de la violence**

Eddy Fougier, avril 2016, 29 pages

**Les zadistes (1) : un nouvel anticapitalisme**

Eddy Fougier, avril 2016, 29 pages

**Régionales (2) : les partis, contestés mais pas concurrencés**

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 39 pages

**Régionales (1) : vote FN et attentats**

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 45 pages

**Un droit pour l'innovation et la croissance**

Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 38 pages

**Le lobbying : outil démocratique**

Anthony Escurat, février 2016, 32 pages

**Valeurs d'islam**

Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF, janvier 2016, 432 pages

**Chiïtes et sunnites : paix impossible ?**

Mathieu Terrier, janvier 2016, 29 pages

**Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme**

Daniel Hurstel, décembre 2015, 29 pages

**Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels**

Arnaud Chneiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 32 pages

**L'opinion européenne en 2015**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, novembre 2015, 140 pages

**La noopolitique : le pouvoir de la connaissance**

Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 40 pages

**Innovation politique 2015**

Fondapol, PUF, octobre 2015, 576 pages

**Good COP21, Bad COP21 (2) : une réflexion à contre-courant**

Albert Bressand, octobre 2015, 35 pages

**Good COP21, Bad COP21 (1) : le Kant européen et le Machiavel chinois**

Albert Bressand, octobre 2015, 34 pages

**PME : nouveaux modes de financement**

Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 30 pages

**Vive l'automobilisme ! (2). Pourquoi il faut défendre la route**

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 32 pages

**Vive l'automobilisme ! (1). Les conditions d'une mobilité conviviale**

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 27 pages

**Crise de la conscience arabo-musulmane**

Malik Bezouh, septembre 2015, 25 pages

**Départementales de mars 2015 (3) : le second tour**

Jérôme Fourquet et Sylvain Mantemach, août 2015, 41 pages

**Départementales de mars 2015 (2) : le premier tour**

Jérôme Fourquet et Sylvain Mantemach, août 2015, 43 pages

**Départementales de mars 2015 (1) : le contexte**

Jérôme Fourquet et Sylvain Mantemach, août 2015, 30 pages

**Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »**

Julien Gonzalez, juillet 2015, 33 pages

**Politique économique : l'enjeu franco-allemand**

Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 22 pages

**Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain**

François Bazin, juin 2015, 35 pages

**Économie de la connaissance**

Idriss J. Aberkane, mai 2015, 40 pages

**Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique**

Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 44 pages

**Unir pour agir : un programme pour la croissance**

Alain Madelin, mai 2015, 42 pages

**Nouvelle entreprise et valeur humaine**

Francis Mer, avril 2015, 21 pages

**Les transports et le financement de la mobilité**

Yves Crozet, avril 2015, 23 pages

**Numérique et mobilité : impacts et synergies**

Jean Coldefy, avril 2015, 24 pages

**Islam et démocratie : face à la modernité**

Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 27 pages

**Islam et démocratie : les fondements**

Ahmad Al-Raysuni, mars 2015, 27 pages

**Les femmes et l'islam : une vision réformiste**

Asma Lamrabet, mars 2015, 36 pages

**Éducation et islam**

Mustapha Cherif, mars 2015, 34 pages

**Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?**

Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

**L'islam et les valeurs de la République**

Saad Khiari, février 2015, 34 pages

**Islam et contrat social**

Philippe Moulinet, février 2015, 29 pages

**Le soufisme : spiritualité et citoyenneté**

Bariza Khiari, février 2015, 46 pages

**L'humanisme et l'humanité en islam**

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 46 pages

**Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?**

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 32 pages

**Coran, clés de lecture**

Tareq Oubrou, janvier 2015, 32 pages

**Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité**

Éric Geoffroy, janvier 2015, 28 pages

**Mémoires à venir**

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

**La classe moyenne américaine en voie d'effritement**

Julien Damon, décembre 2014, 31 pages

**Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes**

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

**L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages**

Dominique Reynié, novembre 2014, 44 pages

**La politique de concurrence : un atout pour notre industrie**

Emmanuel Combe, novembre 2014, 42 pages

**Européennes 2014 (2) : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton**

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 44 pages

**Européennes 2014 (1) : la gauche en miettes**

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 30 pages

**Innovation politique 2014**

Fondapol, PUF, octobre 2014, 554 pages

**Énergie-climat : pour une politique efficace**

Albert Bressand, septembre 2014, 47 pages

**L'urbanisation du monde. Une chance pour la France**

Laurence Daziano, juillet 2014, 34 pages

**Que peut-on demander à la politique monétaire ?**

Pascal Salin, mai 2014, 38 pages

**Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014**

Suzanne Baverez et Jean Sènié, mai 2014, 48 pages

**Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France**

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

**L'opinion européenne en 2014**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages

**Taxer mieux, gagner plus**

Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

**L'État innovant (2) : diversifier la haute administration**

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 35 pages

**L'État innovant (1) : renforcer les think tanks**

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 43 pages

**Pour un new deal fiscal**

Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

**Faire cesser la mendicité avec enfants**

Julien Damon, mars 2014, 35 pages

**Le low cost, une révolution économique et démocratique**

Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages

**Un accès équitable aux thérapies contre le cancer**

Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages

**Réformer le statut des enseignants**

Luc Chatel, janvier 2014, 7 pages

**Un outil de finance sociale : les social impact bonds**

Yan de Kerouguen, décembre 2013, 27 pages

**Pour la croissance, la débureaucratiation par la confiance**

Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 37 pages

**Les valeurs des Franciliens**

Guénaëlle Gault, octobre 2013, 22 pages

**Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec**

Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 31 pages

**Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées**

Charles Beigbeder, juillet 2013, 5 pages

**L'opinion européenne en 2013**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages

**La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique**

Laurence Daziano, juillet 2013, 29 pages

**Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs**

Albert Bressand, juillet 2013, 33 pages

**La démobilité : travailler, vivre autrement**

Julien Damon, juin 2013, 35 pages

**Le Kapital. Pour rebâtir l'industrie**

Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 32 pages

**Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France**

Les Arvernes, Fondapol, avril 2013, 12 pages

### **Les classes moyennes dans les pays émergents**

Julien Damon, avril 2013, 26 pages

### **Innovation politique 2013**

Fondapol, PUF, janvier 2013, 652 pages

### **Relancer notre industrie par les robots (2) : les stratégies**

Robin Rivaton, décembre 2012, 30 pages

### **Relancer notre industrie par les robots (1) : les enjeux**

Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages

### **La compétitivité passe aussi par la fiscalité**

Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages

### **Une autre politique monétaire pour résoudre la crise**

Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 28 pages

### **La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?**

Aldo Cardoso, novembre 2012, 5 pages

### **Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre...**

Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 30 pages

### **Youth and Sustainable Development**

Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages

### **La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité**

Francis Charhon, mai / juin 2012, 34 pages

### **Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure**

Julien Damon, mai 2012, 30 pages

### **Libérer le financement de l'économie**

Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages

### **L'épargne au service du logement social**

Julie Merle, avril 2012, 32 pages

### **L'opinion européenne en 2012**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages

### **Valeurs partagées**

Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages

### **Les droites en Europe**

Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages

### **Innovation politique 2012**

Fondapol, PUF, janvier 2012, 648 pages

### **L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité**

Charles Feuillerade, janvier 2012, 27 pages

### **Politique énergétique française (2) : les stratégies**

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 31 pages

### **Politique énergétique française (1) : les enjeux**

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 36 pages

### **Révolution des valeurs et mondialisation**

Luc Ferry, janvier 2012, 27 pages

### **Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?**

Sir Stuart Bell, décembre 2011, 32 pages

### **La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser**

Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 34 pages

### **L'hospitalité : une éthique du soin**

Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 29 pages

**12 idées pour 2012**

Fondapol, décembre 2011, 110 pages

**Les classes moyennes et le logement**

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

**Réformer la santé : trois propositions**

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 30 pages

**Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008**

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 32 pages

**La responsabilité**

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

**Le vote des classes moyennes**

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

**La compétitivité par la qualité**

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

**Les classes moyennes et le crédit**

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 40 pages

**Portrait des classes moyennes**

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

**Morale, éthique, déontologie**

Michel Maffesoli, octobre 2011, 33 pages

**Sortir du communisme, changer d'époque**

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

**L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?**

Malcolm Grimston, septembre 2011, 15 pages

**La jeunesse du monde**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

**Pouvoir d'achat : une politique**

Emmanuel Combe, septembre 2011, 42 pages

**La liberté religieuse**

Henri Madelin, septembre 2011, 31 pages

**Réduire notre dette publique**

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 35 pages

**Écologie et libéralisme**

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

**Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies**

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 22 pages

**Contester les technosciences : leurs raisons**

Eddy Fougier, juillet 2011, 34 pages

**Contester les technosciences : leurs réseaux**

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 28 pages

**La fraternité**

Paul Thibaud, juin 2011, 26 pages

**La transformation numérique au service de la croissance**

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 45 pages

**L'engagement**

Dominique Schnapper, juin 2011, 26 pages

**Liberté, Égalité, Fraternité**

André Glucksmann, mai 2011, 30 pages

**Quelle industrie pour la défense française ?**

Guillaume Lagane, mai 2011, 21 pages

**La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise**

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 33 pages

**La religion dans les affaires : la finance islamique**

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 28 pages

**Où en est la droite ? L'Allemagne**

Patrick Moreau, avril 2011, 50 pages

**Où en est la droite ? La Slovaquie**

Étienne Boisserie, avril 2011, 35 pages

**Qui détient la dette publique ?**

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

**Le principe de précaution dans le monde**

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 33 pages

**Comprendre le Tea Party**

Henri Hude, mars 2011, 31 pages

**Où en est la droite ? Les Pays-Bas**

Niek Pas, mars 2011, 31 pages

**Productivité agricole et qualité des eaux**

Gérard Morice, mars 2011, 36 pages

**L'Eau : du volume à la valeur**

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 27 pages

**Eau : comment traiter les micropolluants ?**

Philippe Hartemann, mars 2011, 34 pages

**Eau : défis mondiaux, perspectives françaises**

Gérard Payen, mars 2011, 56 pages

**L'irrigation pour une agriculture durable**

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 38 pages

**Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles**

Antoine Frérot, mars 2011, 28 pages

**Où en est la droite ? L'Autriche**

Patrick Moreau, février 2011, 36 pages

**La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat**

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 28 pages

**Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro**

Wolfgang Glomb, février 2011, 34 pages

**2011, la jeunesse du monde**

Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

**L'opinion européenne en 2011**

Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages

**Administration 2.0**

Thierry Weibel, janvier 2011, 45 pages

**Où en est la droite ? La Bulgarie**

Antony Todorov, décembre 2010, 28 pages

**Le retour du tirage au sort en politique**

Gil Delannoi, décembre 2010, 34 pages

**La compétence morale du peuple**

Raymond Boudon, novembre 2010, 26 pages

**L'Académie au pays du capital**

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

**Pour une nouvelle politique agricole commune**

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

**Sécurité alimentaire : un enjeu global**

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

**Les vertus cachées du low cost aérien**

Emmanuel Combe, novembre 2010, 36 pages

**Innovation politique 2011**

Fondapol, PUF, novembre 2010, 676 pages

**Défense : surmonter l'impasse budgétaire**

Guillaume Lagane, octobre 2010, 30 pages

**Où en est la droite ? L'Espagne**

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

**Les vertus de la concurrence**

David Sraer, septembre 2010, 40 pages

**Internet, politique et coproduction citoyenne**

Robin Berjon, septembre 2010, 28 pages

**Où en est la droite ? La Pologne**

Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 38 pages

**Où en est la droite ? La Suède et le Danemark**

Jacob Christensen, juillet 2010, 40 pages

**Quel policier dans notre société ?**

Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 24 pages

**Où en est la droite ? L'Italie**

Sofia Ventura, juillet 2010, 32 pages

**Crise bancaire, dette publique : une vue allemande**

Wolfgang Glomb, juillet 2010, 22 pages

**Dette publique, inquiétude publique**

Jérôme Fourquet, juin 2010, 28 pages

**Une régulation bancaire pour une croissance durable**

Nathalie Janson, juin 2010, 30 pages

**Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole**

Pascal Perri, mai 2010, 28 pages

**Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?**

Pascal Perrineau, mai 2010, 52 pages

**L'opinion européenne en 2010**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages

**Pays-Bas : la tentation populiste**

Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

**Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat**

Pascal Perri, avril 2010, 26 pages

**Où en est la droite ? La Grande-Bretagne**

David Hanley, avril 2010, 30 pages

**Renforcer le rôle économique des régions**

Nicolas Bouzou, mars 2010, 28 pages

**Réduire la dette grâce à la Constitution**

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

**Stratégie pour une réduction de la dette publique française**

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

**Iran : une révolution civile ?**

Nader Vahabi, novembre 2009, 16 pages

**Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre**

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

**Agir pour la croissance verte**

Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 8 pages

**L'économie allemande à la veille des législatives de 2009**

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 7 pages

**Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France**

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 50 pages

**Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après**

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

**L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française**

Lucien Jaume, juin 2009, 26 pages

**La politique européenne de développement : une réponse à la crise de la mondialisation ?**

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 30 pages

**La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs :  
défense du statut, illustration du statu quo**

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson David Bonneau, mai 2009, 40 pages

**La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi**

Élise Muir (dir.), mai 2009, 65 pages

**Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme**

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

**Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?**

**Une question de justice sociale et un problème démocratique**

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

**La réforme de l'enseignement supérieur en Australie**

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

**Les réformes face au conflit social**

Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

**L'opinion européenne en 2009**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

**Travailler le dimanche : qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?**

**Sondage, analyse, éléments pour le débat**

Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

**Stratégie européenne pour la croissance verte**

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 125 pages

**Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands  
sur trois priorités de la présidence française de l'UE**

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

**Retrouvez notre actualité et nos publications sur [fondapol.org](http://fondapol.org)**



## **Le débat public a besoin de la Fondapol et la Fondapol a besoin de vous!**

Pour préserver son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondapol, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers.

**Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondapol peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.**

### **Vous êtes une entreprise, un organisme, une association**

Votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % du montant des dons versés imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238 *bis* du CGI).

Dans le cas d'un don de 10 000 €, vous pourrez déduire 6 000 € d'impôt, votre contribution aura effectivement coûté 4 000 € à votre entreprise.

### **Vous êtes un particulier**

Au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % du montant des dons versés, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans) ;

Au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % du montant des dons versés, dans la limite de 50 000 €.

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre IFI.

**contact : Anne Flambert + 33 (0)1 47 53 67 09 \_ [anne.flambert@fondapol.org](mailto:anne.flambert@fondapol.org)**

**Je soutiens la Fondapol**  
voici ma contribution de :

100 €     500 €     1000 €     5000 €  
 10000 €     50000 €     Autre montant : \_\_\_\_\_ €

Je choisis de faire un don :

À titre personnel  
 Au titre de la société suivante : \_\_\_\_\_

Destinataire du reçu fiscal : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Par chèque, à l'ordre de  
la **Fondation pour l'innovation politique**  
 Par virement bancaire daté du : \_\_\_\_\_  
au profit du compte  
Fondation pour l'innovation politique  
à la Caisse des dépôts et consignations : \_\_\_\_\_

IBAN : FR77 4003 1000 0100 0029 9345 Z16

BIC : CDCGFRPPXXX

À renvoyer à :

Fondation pour  
l'innovation  
politique  
11, rue de  
Grenelle  
75007 Paris

Contact :

Anne Flambert  
Responsable  
administratif  
et financier  
01 47 53 67 09









# LE MYTHE DE LA FRANCE RACISTE

## (1) LE RACIALISME, HISTOIRE D'UN ÉCHEC

Par Vincent **TOURNIER**

Formalisées au travers d'expressions telles que « racisme structurel » ou « racisme systémique », des accusations particulièrement sévères ont été lancées contre la France au cours des dernières années. Ces accusations, jamais sérieusement étayées, sont d'autant plus injustes qu'elles entrent en contradiction flagrante avec une histoire nationale profondément réfractaire aux théories de la race. La première partie de cette note propose d'analyser les principales raisons qui, au fil du temps, à la suite d'une série de conjonctures et de bifurcations originales, ont conduit à neutraliser la question de la race. Ce processus de longue durée, fruit des conditions propres à l'histoire de France, repose sur une multitude de facteurs décisifs que l'on propose d'analyser ici : l'héritage chrétien, le mariage exogamique, la sociologie des élites aristocratiques, la valorisation de l'éducation, la conception de la nation ou encore l'attitude des intellectuels.

### Les médias

**ANTHROPO  
TECHNIE**  
LES ENJEUX DE L'HUMAIN AUGMENTÉ



### Le site internet

[fondapol.org](http://fondapol.org)



### Les données en open data

[data.fondapol.org](https://data.fondapol.org)



978 2 36408 354 7

ISBN : 978-2-36408-354-7

5 €